Ambilly
UN PONT ENTRE NOUS

PROCÈS-VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 avril 2026

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le mardi 28 avril,

Le Conseil Municipal de la commune d'Ambilly dûment convoqué s'est réuni en séance publique à 19 heures, salle Angel ERBEIA au Clos BABUTY, sous la présidence de Monsieur Cristian GUERET, Maire.

Date de la convocation : 15/04/2026

ÉTAIENT PRÉSENTS :
M. Cristian GUERET, Mme Carole DARCY, M. Bruno IUORIO JOANNELLE, Mme Evelyne PUGIN, M. Jean-Marc BOISSON, Mme Elisa MENARD, Mme Micheline BATAILLEY, M. Thierry BOUVET, Mme Angélique MOGUET DE GIOVANI, M. Alexis POITEVIN, Mme Nathalie GRIGNON BAUER, M. Frédéric FOREST, M. Fabio CAMELI, Mme Catherine GAMBERONI, M. Denis LAVILLAT, Mme Elisabeth PRIANO, M. Benjamin VIEU, Mme Béatrice DUPOUY, M. Jean-Michel BENED, Mme Maryvonne REY, M. Guillaume MATHELIER, Mme Geneviève GIACONE, M. Abdelkrim MIHOUBI, Mme Bertilla MADDALOZZO, M. Laurent BLANOT, Yasin SEN.

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Philippe LECOMTE, représenté par M. Frédéric FOREST par pouvoir en date du 21/04/2026
Mme Lucie MARET représentée par Mme Béatrice DUPOUY par pouvoir en date du 27/04/2026
M. Damien LAVILLAT représenté par M. Denis LAVILLAT par pouvoir en date du 22/04/2026

- **Ouverture de la séance avec désignation d'un/d'une secrétaire de séance**

M. le Maire.- Bonsoir à tous. Il est 19 h 03. Nous allons entamer le Conseil municipal du 28 avril. Je vais nommer une secrétaire de séance : Catherine GAMBERONI, acceptez-vous ? *(Oui)* Merci à vous.

Mme Catherine GAMBERONI est désignée secrétaire de séance.

M. le Maire.- Je vais procéder à l'appel des conseillers municipaux.

(M. le Maire procède à l'appel.)

M. le Maire.- Le quorum est réuni. Merci.

Il n'y aura pas de point d'actualités. On n'a pas encore fait remonter les points d'actualités. Ne vous inquiétez pas, la prochaine fois, ce sera à l'ordre du jour.

1. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

M. le Maire.- Nous allons commencer par l'approbation des procès-verbaux du Conseil municipal 26 février 2026. Je considère que vous l'avez tous lu.

Mme GIACONE.- Bonsoir à toutes et à tous. Je voudrais juste savoir si vous avez pris note des relectures de PV que je vous ai envoyées ?

M. le Maire.- Oui, on a bien reçu le mail. Néanmoins, on n'a pas eu le temps de tout étudier.

Mme GIACONE.- De ce fait je suis tout de même tenue de dire au Conseil qu'une personne au PV du mois de février ne peut pas être marquée absente et présente en même temps, surtout qu'elle était absente excusée. Je trouve que c'est tout de même assez grave de laisser passer une telle coquille. Et il y en a beaucoup, sur les deux PV.

M. le Maire.- Nous allons regarder ça encore une fois. Sur les deux PV ?

Mme GIACONE.- Oui. Alors je proposerai de peut-être reporter le vote au prochain Conseil.

M. le Maire.- Très bien, on va les reporter. Merci à vous.

L'approbation des procès-verbaux du 26 février et du 21 mars 2026 est reportée au prochain Conseil municipal.

M. le Maire.- Avant de passer aux projets de délibérations, nous allons néanmoins vous indiquer que nous avons modifié l'ordre des délibérations. Nous

commencerons par tout ce qui est Administration générale. Une feuille va vous être distribuée afin que vous preniez connaissance du déroulement des délibérations.

(Distribution d'un document sur table.)

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N°021-2026 : Délégations consenties au Maire

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Il faut que je lise la délibération en entier, même si elle est un peu longue.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Avez-vous des commentaires ou des questions ?

Mme GIACONE.- J'ai une question et une remarque.

La question concerne l'augmentation de l'enveloppe à hauteur de 4 millions d'euros. Pourriez-vous nous en donner les motifs, s'il vous plaît ?

M. le Maire.- Oui. On estime que de toute façon les adjoints auront toute capacité de le faire sur cette base. On a estimé que c'était une base pertinente. Néanmoins, tout sera discuté au sein de notre équipe.

Mme GIACONE.- Je ne comprends pas pourquoi d'un côté vous nous actez des sommes de 2 millions dans certains codes, et après vous nous donnez 4 millions.

La remarque concerne le dernier paragraphe. Quand vous dites *« il est proposé… »*. C'est simplement une remarque d'ordre rédactionnel. C'est-à-dire que si vous dites que vous autorisez votre première adjointe à prendre acte si vous n'êtes pas là, et qu'elle se chargera de signer toutes les délibérations et marchés. Si toutefois il y a un souci, que Madame la première adjointe a un problème de santé ou autre, qu'elle décide de se retirer du Conseil, il faudra revoter la délibération. Si vous ne dites pas « Madame », à ce moment-là vous pouvez passer la délibération sans problème. C'était juste un point rédactionnel.

M. le Maire.- Peut-être que la prochaine première adjointe sera également une femme.

M. IUORIO.- Je m'interroge sur une caméra qui est allumée là-bas, sur le bord de la fenêtre. Est-ce qu'on valide ça ou pas ? Je sais que c'est une réunion publique. Ceux qui veulent assister au Conseil municipal se déplacent. Effectivement, il n'est plus filmé. Donc

personnellement je vois d'un mauvais œil que ce Conseil municipal soit enregistré sans que quiconque nous en ait parlé.

Quelle est la décision ? Doit-on voter ou non ? On la maintient ou pas ? J'aimerais qu'on se pose la question. Merci.

M. le Maire.- Dans l'aspect règlementaire, peut-être une réponse. C'est le droit à l'image qui s'applique.

Ceux qui ne souhaitent pas être filmés ce soir, pouvez-vous lever la main ? Et dans ce cas on demandera le retrait de la présente caméra, ou que ce soit flouté.

(Discussions hors micro - Brouhaha)

M. MIHOUBI.- Elle nous appartient.

Mme DARCY.- Il est tout à fait possible de filmer un Conseil Municipal, c'est public.

M. le Maire.- Il faut demander le droit à l'image. Néanmoins on a été filmé sans avoir de droit à l'image. Vous avez vu la présente, on demandera que toutes les vidéos floutent nos visages.

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, premièrement nous sommes toutes et tous des femmes et des hommes publics ici. Nous pouvons être filmés à notre insu. Il n'y a pas de droit l'image à partir du moment où nous avons le statut d'hommes et de femmes publics. Nous pouvons être filmés dans la rue, nous pouvons être filmés n'importe où. Il n'y a aucune règlementation privée qui s'applique en la matière, d'autant plus que c'est un cénacle public et non privé. La porte est ouverte, n'importe qui peut y rentrer et n'importe qui peut être filmé.

A d'autres occasions effectivement cela serait interdit. Dans une commission cela serait interdit bien évidemment. On ne pourrait même pas être enregistré au niveau sonore. Il faudrait en demander l'autorisation. Ce que nous avons fait à plusieurs reprises l'année dernière dans des commissions. Nous avons respecté ce droit-là. Mais le droit à l'image ce soir n'entre pas en matière pour une séance qui est publique.

M. le Maire.- La caméra installée ici l'a été sans information préalable.

M. MATHELIER.- Il n'y a pas besoin d'information.

M. le Maire.- Sans cadre formel. Sans délibération ou règle. Je vous demande quand même de bien vouloir respecter l'ensemble des élus.

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, il n'y a pas besoin d'autorisation formelle.

M. le Maire.- Merci Monsieur MATHELIER.

M. MATHELIER.- N'importe qui dans le public peut filmer la séance.

M. le Maire.- Très bien. Merci.

M. MATHELIER.- Je demande une suspension de séance, Monsieur le Maire, et j'aimerais vous parler en tant que chef de l'opposition. Je vous demande de m'accorder cette suspension de séance.

M. le Maire- Non, merci. Nous allons continuer la délibération. Tant que la caméra sera active il n'y aura aucune suspension de séance.

(Arrivée de M. Frédéric FOREST à 19 heures 32)

M. SEN.- Je voulais juste savoir s'il est possible de continuer, car si c'est une question de caméra, à la fin vous regardez les images et si ça ne vous plaît pas on les efface, point barre.

Comme l'a dit Mme DARCY, c'est une séance publique. On peut donc être filmé à notre insu, pas de souci. Mais si on doit rester encore 30 minutes sur une histoire de caméra... on regarde ça à la fin, on avance. Je pense que les personnes sont là pour écouter les délibérations, etc.

M. le Maire.- Nous allons continuer. Je vais procéder au vote.

M. MATHELIER.- J'avais fait une demande de parole, Monsieur le Maire, sur les délégations.

M. le Maire.- Allez-y.

M. MATHELIER.- Nous reprenons calmement la question des délégations. Je dis simplement que vous n'avez pas répondu à la question tout à l'heure, Monsieur le Maire, sur les 4 millions. En tout cas vous avez esquivé la question.

4 millions d'euros c'est beaucoup dans une collectivité en matière de ligne de trésorerie. J'avais moi-même déjà hésité par le passé avec 2 millions, pensant que c'était délicat. D'ailleurs, nous avions été critiqués à l'époque, et je trouve tout à fait normal de l'être sur un tel montant.

Il me semble que 2 millions d'euros étaient adaptés. 4 millions privent le Conseil municipal d'une réflexion sur l'utilisation des lignes de trésorerie. Quand je dis « prive le Conseil municipal », prive bien sûr la minorité mais aussi l'ensemble de la majorité sur l'utilisation de ces lignes de trésorerie et leur affectation.

Je vous demanderai donc, s'il en était possible, de réduire ou de revenir à 2 millions.

M. le Maire.- Merci Monsieur MATHELIER pour votre réflexion. Nous allons procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération n°021-2026 est adoptée à la majorité, avec 3 voix CONTRE (M. MATHELIER, M. MIHOUBI, M. BLANOT) et 3 ABSTENTIONS (Mme GIACONE, M. MADDALOZZO, M. SEN)

N°022-2026 : Désignation des représentants élus au sein de l'Agence France Locale (AFL)

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Vous savez que depuis décembre 2024 la commune d'Ambilly fait partie de l'Agence France Locale. Nous allons donc désigner deux représentants.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Je me propose en tant que titulaire, et Mme PUGIN en tant que suppléante. Je vais procéder au vote. Y a-t-il avant des remarques ou des questions ?

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, vous avez dit quelque chose l'autre jour en réunion Finances, qui est faux. J'aimerais que vous le rectifiiez ici.

Vous avez dit que l'Agence France Locale était qu'une association, qu'elle n'était pas une banque.

Or dans les statuts il est bien inscrit que c'est une banque créée par les collectivités, et que cette banque est, je cite : « une banque publique de développement française ».

L'autre jour dans votre déclaration, vous sembliez dire que c'était juste une association et qu'elle n'avait pas un grand intérêt, en tout cas qu'il ne fallait pas la considérer comme une banque. J'aimerais que ceci soit apporté au procès-verbal, ou que vous puissiez dire ici que vous avez fait une erreur.

M. le Maire.- C'est une association. Donc je resterai dans ma ligne directive.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°022-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°023-2026 : Création de la commission des finances et fixation de ses membres

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Il y aura une commission Finances. J'acte cinq membres qui feront partie de cette commission.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- On proposera ici : Alexis POITEVIN, Evelyne PUGIN, Béatrice DUPOUY et Carole DARCY, en tant que membres titulaires.

En suppléants nous proposerons également : Nathalie GRIGNON BAUER, Elisa MENARD ; et dans le groupe minoritaire, Guillaume MATHELIER en tant que titulaire, et peut-être M. Abdelkrim MIHOUBI en tant que suppléant, si cela vous convient ?

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, je suis très embêté parce que vous avez vanté pendant des mois l'ouverture, le fait que vous seriez plus démocratiques que les autres, et finalement vous réduisez les commissions à peau de chagrin.

Je rappelle qu'au mandat précédent il y avait deux membres de la minorité, et que nous invitions les suppléants dans ces commissions. C'est-à-dire qu'il y avait plus de membres de la majorité. Je trouve que ça garantit quand même la sérénité des débats.

Donc la première question que je vous pose : pourrions-nous augmenter le nombre de membres de la commission Finances ainsi que le nombre de membres de la commission Urbanisme ?

Si tel n'était pas le cas, est-ce possible que les suppléants soient non seulement bien sûr toujours invités, mais qu'ils puissent siéger avec voix consultative ?

Deuxième remarque, sur le fond. Il ne faudrait pas tomber dans une forme de trumpisme, Monsieur le Maire. Quand les faits sont alternatifs, cela reste des faits alternatifs. Quand je vous dis tout à l'heure que l'APF est une banque, vous maintenez que c'est une association…

M. le Maire.- Ce n'est pas le sujet. Merci Monsieur MATHELIER.

M. MATHELIER.- Ce sera le sujet d'une commission Finances.

M. le Maire.- Dans ce cas-là je reprends la main. Je suis désolé…

M. MATHELIER.- C'est le sujet des commissions Finances Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Ce n'est pas dans la commission.

M. MATHELIER.- Il faut savoir si on y siège.

M. le Maire.- Ce n'est pas dans cette délibération, Monsieur MATHELIER. Ce n'est pas le sujet.

Néanmoins je vous assure que nous resterons dans l'aspect démocratique, que les suppléants seront bien évidemment invités à participer à ces commissions Finances et qu'ils auront une voix consultative.

Néanmoins on l'a toujours dit, on l'a toujours inscrit dans notre programme, cette ligne démocratique nous allons continuer à la faire. Il sera régulièrement possible de faire des commissions publiques où nous pourrons parler de finances avec nos concitoyens. Nous respecterons notre programme à la lettre.

Mme GIACONE.- Je souhaite une précision de votre part : est-ce que de ce fait je ne suis pas membre de la commission Finances, en tant que suppléante ?

M. le Maire.- Tel que c'est proposé ici, non. Néanmoins, on créera des commissions ouvertes à tous, et vous serez bien évidemment invitée.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°023-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°024-2026 : Création de la commission urbanisme et aménagement et fixation de ses membres

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération et annexe en pièces jointes)

M. le Maire.- Nous allons faire la même chose. Nous proposons 5 sièges pour cette commission.

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Il sera ici proposé, dans cette commission, d'abord en tant que titulaires : Bruno IUORIO JOANNELLE, Nathalie GRIGNON BAUER, Fabio CAMELI, Evelyne PUGIN.

Et un membre de la minorité. Qui se propose au sein de la minorité ? Mme Geneviève GIACONE ou M. Laurent BLANOT ?

Mme GIACONE.- Je me propose.

M. le Maire.- Je prends acte, Geneviève.

Je vais procéder au vote.

Mme GIACONE.- Il n'y a pas deux personnes de la minorité ?

M. le Maire.- Non.

Mme GIACONE.- On ne reprend pas le même schéma, vu qu'on a 5 sièges ?

M. le Maire.- Non, on reste tel quel.

Mme GIACONE.- Je m'excuse, mais je ne comprends pas la différence entre 5 sièges et 5 sièges sur les deux commissions ?

M. le Maire.- Sur celle-ci il n'y a pas de suppléant.

M. MATHELIER.- Pouvez-vous nous expliquer ? Car là je suis désolé, je ne comprends plus.

Vous allez sûrement me couper la parole. La seule chose que vous voulez ce soir, c'est que je craque, que je m'énerve, que je balance le micro et qu'on se donne en spectacle.

Pouvez-vous nous expliquer par quel truchement vous êtes capables de faire une commission Finances où il y a des suppléants, et une commission Urbanisme où il n'y en a pas ?

Il doit y avoir un parallélisme sur cette question, Monsieur le Maire. D'autant plus que vous le savez, si les suppléants n'existent pas, les commissions, à un moment, n'auront pas le quorum. Il va donc falloir nous expliquer de quelle manière vous traitez ça.

J'attends une réponse de votre part, mais j'avoue être profondément surpris de ce que vous nous proposez ce soir.

M. le Maire.- Je comprends l'interrogation. Justement, l'aspect urbanisme va rentrer un peu plus encore dans l'aspect démocratique. Nous allons, tout au long de l'année, interroger la population ambillienne sur ce qu'elle souhaite voir comme constructions au sein de la commune, parce qu'il y aura une commission à côté qui sera consultative et qui prendra la voix de l'ensemble des Ambilliens. Nous avons décidé cela.

M. BLANOT.- Je rejoins Geneviève pour être à la commission Urbanisme.

Mais ce qui me choque depuis 19 h 00, c'est un branlebas de combat entre vous et M. MATHELIER. Au bout d'un moment ça devient gonflant pour nous tous.

Essayons d'avoir un débat constructif. Maintenant que vous êtes élu, vous avez votre fauteuil, mais essayez quand même d'avoir un dialogue constructif et tranquille. Parce que là je pense que tout le monde dans la salle est effaré.

Je suis à deux doigts de quitter la salle. Je ne le fais pas par rapport à mes collègues, mais ça devient sérieusement gonflant.

M. le Maire.- Très bien, merci.

(Quelques applaudissements.)

Mme MOGUET DE GIOVANI.- Je m'excuse Monsieur le Maire, sans entrer dans le débat opposition/majorité, il est quand même inscrit dans la délibération le fait de voter les suppléants.

M. le Maire.- C'est inscrit, néanmoins on ne le fera pas ce soir.

M. IUORIO.- Je rappelle au public qu'il est là sans applaudir, sans parler, comme on me l'a demandé à plusieurs reprises quand j'étais moi-même dans le public. Merci beaucoup.

(Il est procédé au vote au vote à main levée.)

La délibération N°024-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°025-2026 : Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO)

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – Délibération en pièce jointe)

(M. le Maire donne lecture du projet de délibération.)

M. le Maire.- Pour cette commission, nous proposons : Bruno IUORIO, Alexis POITEVIN, Catherine GAMBERONI, Jean-Marc BOISSON, Jean-Michel BENED. Et aux postes de suppléants : Frédéric FOREST, Evelyne PUGIN, Micheline BATAILLEY, Philippe LECOMTE et Angélique MOGUET DE GIOVANI.

Y a-t-il des candidats pour l'opposition ?

M. MATHELIER.- Je serai candidat titulaire au titre de l'opposition. Je propose que Monsieur MIHOUBI soit suppléant.

M. le Maire.- Merci. Y a-t-il des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°025-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous passons aux questions financières, et nous allons laisser la main à Mme PUGIN.

FINANCES

N°026-2026 : Subventions aux associations – Attribution année 2026

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Bonsoir à tous. Au niveau des subventions aux associations, attributions pour l'année 2026.

(Mme PUGIN donne lecture du projet de délibération.)

Mme PUGIN.- Je vais décrire toutes les associations. S'il y a des élus parmi vous qui font partie de ces associations je leur demanderai de se faire connaître et de ne pas voter.

(Mme PUGIN poursuit la lecture du projet de délibération.)

Mme PUGIN.- Avez-vous des remarques ou questions ?

M. MIHOUBI.- Je sais qu'on s'est vu la semaine dernière sur ce point. Le changement n'a pas été pris en compte. Sachant qu'il y a deux associations pour lesquelles le budget a été diminué.

Pour le FJA, c'est-à-dire l'Union sportive AMBILLY ANNEMASSE GAILLARD, qui était de 27 000 euros, vous l'avez baissé à 25 000 euros.

Et l'Entente pongiste, qui était à 15 000 euros, vous l'avez baissé à 12 000 euros.

Sachant que ce sont des associations, comme je l'ai répété la semaine dernière, qui ont eu pas mal d'adhérents supplémentaires par rapport aux autres clubs. Je prends l'exemple du CAA, pour moi leur subvention est très correcte par rapport aux projets qu'ils ont.

Mais sachant que le FJA et l'Entente pongiste ont autant de projets et autant de gamins, je trouve anormal qu'on ait pu baisser d'autant leur subvention. Pour n'importe laquelle de ces associations, que cela soit deux ou trois mille euros, c'est un budget hyper important dans leur année. A noter que l'année commence en 2025 et qu'elle se termine en 2026. Ils attendent toute l'année, jusqu'en avril, pour recevoir cette subvention. Elles risquent d'avoir des comptes dans le rouge.

Je voulais vous alerter là-dessus. Il est un peu dommage d'avoir baissé les subventions de ces deux associations.

M. le Maire.- Je vous remercie.

Mme GIACONE.- J'ai deux remarques.

Effectivement vous avez baissé pas mal de subventions, et vous avez supprimé des subventions à des associations. C'est-à-dire qu'il y a des associations qui me semblent importantes, comme France Handicap, France Alzheimer, VMEH Handisport, Aller Plus Haut, Locomotive, Les Papillons Blancs, l'AFTC, l'APEI. Je pense que vous n'avez pas reçu les demandes de subventions en temps et en heure, c'est probablement la raison pour laquelle elles ne figurent pas.

Néanmoins je trouve malvenu de descendre la subvention d'Alfaa GHS, qui est tout de même une association qui regroupe 30 bénévoles, qui se mobilise dans la distribution et l'approvisionnement avec la Banque alimentaire. C'est quelque chose qui est quand même très présent sur le territoire, et qui aide énormément de gens.

En plus de cela, on sait pertinemment, vous et nous, que le coût de la vie augmente, que tout augmente. Pour eux, c'est d'autant plus difficile car ils doivent aussi compléter tout ce qu'ils peuvent recevoir en dons. Pour cela, ils doivent automatiquement faire un approvisionnement à côté. C'est-à-dire prendre des fournisseurs à côté et payer ce dont ils ont besoin, à savoir les fruits, les légumes, les yaourts, etc. en complément de ce qu'ils reçoivent en dons. Je pense qu'on pourrait faire un petit effort là-dessus.

M. le Maire.- Vous avez tout à fait raison sur le fait que, malheureusement, nous n'avons pas reçu de demande de subventions de la part de ces associations.

Néanmoins je suis totalement d'accord avec vous, nous devons également apporter une aide financière et logistique à différentes associations qui viennent en aide à celles et ceux qui sont dans le besoin. C'est ce que nous allons faire.

Nous avons marqué dans notre programme que nous allons collaborer avec l'épicerie solidaire qui se trouve actuellement sur le territoire ambillien, avec laquelle nous allons travailler afin de développer, d'apporter le plus de soutien possible à ceux qui sont dans le besoin.

Mme GIACONE.- La deuxième remarque concerne une coquille sur l'Entente pongiste d'Ambilly. Quand vous reprenez le M57, vous êtes à 13 000 euros. Et là, vous nous annoncez une délibération à 12 000 euros.

Donc est-ce que les comptes sont justes sur les délibérations ? Est-ce que les comptes sont justes sur le M57 ? Je m'excuse mais je m'interroge, mais je ne suis pas comptable.

M. le Maire.- C'est-à-dire ?

Mme GIACONE.- Le budget. Vous nous avez aussi soumis le budget, donc on regarde aussi le budget, et les délibérations. Et quand on voit la délibération par rapport au budget, sur le budget vous êtes à 13 000 euros. Vous nous annoncez un chiffre de 13 000 euros sur le budget. Et là, sur la délibération il est inscrit 12 000 euros. Il y a donc effectivement une coquille sur la délibération ou sur le M57, je ne sais pas. Mais d'un côté ou de l'autre, il y a quelque chose qui ne marche pas.

M. le Maire.- Cela a été modifié. On me dit que les chiffres sont bons, que cela a été changé.

Mme GIACONE.- Où ? Sur le M57 ou sur la délibération ?

M. le Maire.- On va regarder tout de suite. Vous la voyez à quelle ligne ?

Mme GIACONE.- Je ne sais pas, peut-être à la ligne 100, de mémoire. Je n'ai pas pris le document avec moi.

M. IUORIO.- On met ce point en suspens ? Il faut qu'on trouve la solution car plus personne ne dit rien.

M. MIHOUBI.- Il ne faut surtout pas suspendre ce point jusqu'au prochain Conseil car les associations ont du mal.

En revanche j'aimerais savoir si vous pouvez me répondre sur ces deux associations dont la subvention a diminué, sachant que ces associations n'ont pas été concertées, on ne leur pas dit que leur subvention allait diminuer.

J'aimerais savoir quelle réponse vous pouvez apporter là-dessus, Monsieur le Maire. Car je veux bien que vous écoutiez ce que l'on dit, mais j'aimerais bien avoir des réponses.

M. le Maire.- On vient de m'informer que le montant avait été changé dans la délibération, et que la coquille a été rectifiée avant de procéder au vote.

Je répondrai juste à Monsieur MIHOUBI qu'en effet on n'a reçu aucune demande de rencontre de la part du Club de l'Entente pongiste, ni du Club de Football. Nous l'avons reçue du Club de l'Athlétisme, qui est venu nous démontrer son ambition et ses événements.

Bien évidemment, dans une optique d'économie nous avons fait des choix, des choix qui sont décidés ce soir avec ce vote.

M. MIHOUBI.- En fait vous économisez sur des budgets d'associations. On n'aurait pas pu faire des économies ailleurs ?

Je voulais aussi vous dire que nous avons posé la question à ces deux associations. Il y a eu une demande de rencontre de la part de l'Entente pongiste, qui a envoyé des mails bien avant votre investiture, quelques semaines plus tard, et ils n'ont jamais eu de réponse de la mairie.

Ce qui serait bien quand on donne les subventions, c'est qu'on les appelle, qu'on les convoque, et qu'on leur dise le pourquoi du comment.

Là vous avez décidé. Et à partir du moment où les associations ne viennent pas vous voir vous diminuez ou supprimez leurs subventions. Je trouve cela inadmissible. Je voulais juste vous le préciser. On a toujours été transparent là-dessus.

Ce qui est intéressant, c'est qu'ils s'occupent des enfants et qu'ils ont beaucoup de salariés...

M. le Maire.- Vous l'avez dit. Merci Monsieur MIHOUBI.

M. SEN.- Du coup le budget est de 12 000 ou de 13 000 euros ?

M. le Maire.- Aujourd'hui le budget est de 12 000 euros.

M. SEN.- On vote pour 12 000 euros ?

M. le Maire.- Oui. Merci. Nous allons procéder au vote.

Mme BATAILLEY.- Etant membre du Club Mon Bel Automne, je ne prends pas part au vote.

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire excusez-moi. Suite à ce qui vient de vous être dit, comment pouvez-vous imaginer que l'on ne puisse pas voter les subventions les unes après les autres, et qu'on fasse un bloc de ces subventions-là ?

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas, d'autres subventions seront votées les unes après les autres.

M. MATHELIER.- Cela n'a rien à voir.

M. le Maire.- Merci Monsieur...

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, s'il vous plaît, laissez-moi poursuivre deux minutes, une fois pour toutes.

Vous avez mis six semaines à devenir dictateur. Moi j'ai attendu au moins 18 ans. Ce que j'aimerais c'est qu'à un moment, quand la minorité s'exprime sur des subventions pour lesquelles elle a vu des milliers d'euros baisser, la moindre des choses c'est de pouvoir voter les subventions les unes après les autres. Car nous n'allons pas voter pour l'ensemble des subventions et accepter votre baisse pour ces deux clubs sportifs, auxquels nous tenons

beaucoup, qui sont des clubs emblématiques de la commune, dont l'un des plus vieux, pour faire plaisir à votre majorité, si tant est qu'elle a été instruite de ces baisses à l'avance.

Donc j'aimerais que nous votions une par une les subventions ou que nous retirions de ce vote la subvention du football et de l'Entente pongiste pour les voter à part.

M. le Maire.- Dans une optique d'ouverture nous allons reporter cette délibération, si ça convient à tout le monde. Ne vous inquiétez pas, le prochain Conseil municipal sera relativement proche. Donc si acceptation, nous allons reporter cette délibération. Y a-t-il des votes contre ? *(Non)*

Un intervenant.- Non, vous ne pouvez pas reporter comme ça !

M. le Maire.- On va reporter. Je viens de poser la question, si vous le souhaitiez ou pas. Je vois qu'il n'y a pas de votre contre...

(Brouhaha)

M. IUORIO.- Monsieur, je m'excuse de vous demander...

M. BLANOT.- Moi ?

M. IUORIO.- Non vous, avec les lunettes. Je ne sais pas votre nom.

M. BLANOT.- Non, c'est d'abord M. Yasin SEN qui voulait parler. Ce n'était pas moi. D'abord Yasin, et après c'est moi qui ai demandé la parole.

M. IUORIO.- Vous voulez que je vous laisse la parole ?

M. BLANOT.- Oui...

M. IUORIO.- Je voulais juste vous dire que tout à l'heure vous avez fait un commentaire en disant qu'il fallait arrêter ce duel.

M. BLANOT.- Oui.

M. IUORIO.- Et Monsieur MATHELIER, vous essayez de faire du Julien FERAUD depuis le début, mais vous n'en resterez qu'une pâle copie.

Donc maintenant comme disait Monsieur, si on veut travailler il faut arrêter de faire...

M. MATHELIER.- Vous enlevez de l'argent à des associations, Monsieur IUORIO !

M. IUORIO.- Vous nous avez laissé 20 millions d'euros de dettes, Monsieur MATHELIER ! Alors on essaie de trouver l'argent là où on n'en a plus.

M. SEN.- Je propose, car là ça devient limite ridicule... Je ne manque pas de respect à M. VIEU, mais on est tous des adultes. On est d'accord qu'on est là pour l'intérêt des Ambilliens. Donc si on passe 45 minutes sur chaque délibération, on ne va jamais s'en sortir. On a des associations qui attendent ces subventions. Les questions posées par le groupe de la minorité à la majorité ne sont pas des attaques. On est tous assez grand. Comme on le dit avec les ados, on met les points sur les i et les barres sur les t, et on part sur des bonnes bases.

Je pense qu'on ne reporte pas la délibération. On essaie de voir si on peut modifier ou trouver une solution calmement. On a tous une vie après le Conseil, on ne veut pas rentrer à 3 h 00 du matin.

Au lieu de reporter et de se tirer dessus comme si on faisait du ping-pong, on trouve une solution. On regarde pour ces 12 ou 13 000 euros et on arrête de dire Monsieur MATHELIER ou Monsieur GUERET ou untel ou untel. On ne va jamais s'en sortir. Le mandat dure six ans, voire sept ans, on doit trouver une solution. On est tous des adultes.

Les questions que nous posons ne sont pas pour vous attaquer. Si on avait voulu se comporter en attaquant, on ne vient pas, on n'en parle plus, et vous faites votre truc tout seul. On est là pour discuter. Si à la fin vous voulez vous couper la parole, régler vos comptes, faites-le là-bas, mais là on trouve des solutions pour les Ambilliens. Sinon, on va y passer trop de temps. Et ne prenez pas nos dires pour des attaques.

M. le Maire.- Merci Monsieur SEN pour ces mots qui sont extrêmement respectables. Et vous avez totalement raison, il faut de l'apaisement et de la discussion. Néanmoins le budget a été équilibré avec ces montants. Nous proposons donc que la délibération soit reportée.

M. MIHOUBI.- Votez-les comme ça, il n'y a pas de problème. Si vous ne voulez pas donner de réponse, il n'y a pas de souci. Vous n'expliquez pas le pourquoi du comment de ces baisses. Je ne veux pas vous attaquer, je veux juste qu'on avance.

La semaine dernière j'en ai parlé, vous avez été entendu. Carole DARCY a été à l'écoute. Elle avait bien compris la problématique. Elle ne savait pas que cela se passait ainsi. Et aujourd'hui vous nous dites que c'est soit ça, soit on reporte.

On ne peut pas reporter. Les associations ont une trésorerie très faible. Elles en ont besoin. La fin de la saison est au mois de juin. Donc si elles les reçoivent pour juin ça ne va pas le faire. Elles vont passer à autre chose.

Donc votons comme ça. Vous avez décidé de baisser les subventions de ces deux associations. Nous sommes contre la baisse pour ces deux associations. Si vous faites tout voter en globalité, on suivra ce que vous faites et vos recommandations.

M. le Maire.- Merci.

Mme DARCY.- Bonsoir. Juste pour confirmer, le montant est bien de 13 000 euros. Il y a bien une coquille sur la délibération. Ce n'est pas 12 000 qu'il devrait y avoir dans la délibération mais 13 000. Le budget a été effectivement équilibré avec ce montant.

Pour revenir aux réductions de subventions pour les associations, effectivement il a fallu faire des choix, et cela n'a pas été facile.

Cependant on a aussi essayé de partir du principe, notamment pour le football, qu'il y a un stade qui est vraiment magnifique. Ils ont pas mal de choses à leur disposition. Et de ce fait, dans un premier temps, en tout cas pour cette année, ça pouvait peut-être être une maigre consolation pour eux, je peux l'entendre, mais au moins qu'il y avait quand même plus que les autres années puisqu'il y a ce magnifique stade qui est là maintenant, et que j'ai d'ailleurs visité aujourd'hui.

Mme MOGUET DE GIOVANI.- J'aimerais saluer la prise de parole de Monsieur SEN, malgré le fait qu'il soit de l'opposition. Je pense qu'il a été assez objectif, et M. IUORIO l'a souligné.

J'aimerais remercier la flexibilité de M. MIHOUBI.

Comme vous le savez, je suis toujours la voix de la diplomatie. Or effectivement les associations ont besoin de ce budget maintenant. Donc vu qu'ils ont fait un effort, je plaide quand même pour qu'on puisse voter ce soir en l'état, si j'ai bien compris vous êtes d'accord, les subventions telles qu'elles ont été mises dans la délibération.

M. le Maire.- Oui, nous allons voter en l'état.

Mme GIACONE.- J'ai juste une proposition. Je ne sais pas si cela s'appelle un amendement, ou comment cela s'appelle exactement.

Je sais que nous aurons le nombre d'habitants vers septembre, de la part de l'Etat. Savoir combien on a d'habitants, et le montant des impôts reversés.

Est-ce qu'à ce moment-là il sera éventuellement possible de faire un complément aux associations ?

M. le Maire.- C'est possible. Personnellement je ne suis pas opposé à cette possibilité. Sincèrement, oui, c'est tout à fait possible. C'est une bonne réflexion.

Mme GIACONE.- Vous pouvez vous engager là-dessus ?

M. le Maire.- Oui, bien sûr.

Mme GIACONE.- Si les chiffres sont bons bien évidemment.

M. le Maire.- Bien sûr. Nous nous engageons à discuter sur d'éventuelles nouvelles subventions le cas échéant.

Mme GIACONE.- Merci.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°026-2026 est adoptée à l'unanimité (Mme BATAILLEY ne prend pas part au vote)

M. IUORIO.- Merci pour votre vote.

N°027-2026 : Centre Communal d'Action Sociale – Attribution d'une subvention 2026

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. MATHELIER.- Dans le champ des possibilités, je suis très content que vous ayez pu maintenir et que vous mainteniez le dispositif pour la carte de bus gratuit pour les 11-

17 ans. Ce dispositif avait été critiqué en son temps. Mais je suis content, on peut changer d'avis par ailleurs. Mais il coûte cher. Et vous le savez. Et tant mieux, moi je l'assumais. Il n'y a pas de problème.

Mais vous voyez, c'est dans ce type d'équilibre budgétaire que l'on peut bien faire des choix qui n'auraient pas grevé les associations telles qu'elles ont été votées tout à l'heure.

Vous vous êtes engagés à voter des subventions complémentaires pour les associations, au moins le ping-pong qui est une association fragile, notamment à travers tout ce qu'elle fait et les ressources qu'elle a.

M. MIHOUBI.- Moi, j'ai une question. Là on vote le budget à 107 500 euros.

Imaginons que l'on ait plus de jeunes qui viennent et qui fassent la demande de la carte de bus. Comment ça se passe ? Est-ce qu'on leur refuse la carte ? Ou est-ce qu'on leur dit qu'il n'y a plus de budget ?

Parce qu'on a mis une enveloppe identique à celle de l'année dernière. Au vu de son succès, si demain il y a plus de jeunes qui viennent demander, comment ça se passe ?

M. le Maire.- Dans ce cas-là, on fera éventuellement une délibération modificative sur cet aspect-là.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°027-2026 est adoptée à l'unanimité

N°028-2026 : Contribution communale aux dépenses liées à un séjour « classes olympiques » de l'école privée Saint-François – Année scolaire 2025/2026

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Avez-vous des remarques ou des questions ?

M. le Maire.- J'ai moi-même une remarque. Ça a toujours été, même sous les mandats précédents, une interrogation bien particulière. Est-ce que la municipalité, les collectivités, doivent subventionner ou pas les écoles privées ? Ça a toujours été une question.

Pour autant, personnellement, je considère que chacun doit voter en son âme et conscience. Chacun ici partage ou pas des opinions politiques qui peuvent être de nature différente. C'est pourquoi ici, lors de ces votations, chacun votera en son âme et conscience, et on ne jugera absolument personne. Pour ma part, je m'abstiendrai sur cette délibération.

M. MIHOUBI.- Je vais vous rejoindre, Monsieur le Maire.

Comme vous le dites, on est une commune. On est là pour le public et pour nos écoles. Sachant que mes enfants étaient à l'école privée Saint-François, j'ai toujours tout payé. Et je ne comprends pas pourquoi, en plus de ce que l'on paie, on doive donner des subventions qui seraient peut-être plus adéquates pour des écoles publiques.

Donc je voterai contre toutes les délibérations qui concernent les subventions aux écoles privées.

M. IUORIO.- On a tous des avis partagés sur ce sujet.

Pour ma part, je voterai pour. Pour la simple et bonne raison que ces enfants, qui sont dans des écoles privées, ne sont pas dans nos écoles publiques. Et donc peut-être que ça libère des places dans nos écoles.

Et même si on n'est pas tous d'accord sur le sujet, je trouve que les montants ne sont pas excessifs. Je voterai donc pour.

Mme GIACONE.- J'aimerais simplement compléter la parole de Monsieur IUORIO. Je voterai contre cette délibération, ainsi que la n°30, car j'estime que quand on met ses enfants dans le privé c'est qu'on en a financièrement la possibilité, et qu'on n'est pas à 10, 50 ou 100 euros près à la fin de l'année. Car les personnes qui ont la possibilité de mettre leurs enfants dans des écoles privées, bien souvent partent en vacances, ce qui n'est pas forcément le cas des parents avec des enfants scolarisés dans le public.

Mme MOGUET DE GIOVANI.- Je rejoins l'avis de Bruno. Personnellement je voterai pour car ce sont des enfants qui viennent d'AMBILLY, même s'ils sont scolarisés dans des écoles privées. Le montant n'étant pas non plus astronomique, je pense qu'il est important de soutenir certaines initiatives. La contribution est moindre, et au moins on soutient les enfants qui viennent de la commune d'Ambilly.

On sait qu'ils ne comptent pas sur ces délibérations, mais simplement sur les frais de scolarisation par exemple, ça peut aussi entraîner des conséquences par la suite. Et après ils peuvent aussi refuser d'accepter les enfants qui viennent d'AMBILLY.

On sait aussi que les classes en écoles publiques sont surchargées. Je pense qu'il y a tout de même des efforts à faire. La délibération présente ne concerne pas les frais de scolarisation, pour autant les enfants sont de notre commune, donc je voterai pour.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°028-2026 est adoptée à la majorité, avec 9 voix CONTRE (Mme DARCY, M. CAMELI, Mme GAMBERONI, M. MATHELIER, Mme GIACONE, M. MIHOUBI, Mme MADDALOZZO, M. BLANOT, M. SEN) et 2 ABSTENTIONS (M. GUERET, Mme REY).

N°029-2026 : Contribution communale aux dépenses liées à une classe verte – École de la Paix - Année scolaire 2025/2026

(*Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe*)

Mme PUGIN.- Des commentaires ou des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°029-2026 est adoptée à l'unanimité

Mme REY.- J'aimerais savoir pourquoi seulement l'Ecole de la PAIX et pas l'Ecole de la FRATERNITE ?

M. SEN.- Parce qu'ils n'ont pas fait le projet, je pense.

M. le Maire.- Oui, ils n'ont pas fait le projet. C'est un projet dédié à l'Ecole de la PAIX, et qui n'est pas fait pour la FRATERNITE. Peut-être pourra-t-elle le faire un jour.

M. SEN.- Madame REY, c'est parce que l'Ecole de la PAIX a son projet pour l'année, et l'Ecole de la FRATERNITE a un autre projet. Ce n'est pas quelque chose qui est imposé.

Mme REY.- D'accord, mais à ce moment-là pourquoi l'Ecole de la FRATERNITE ne ferait pas aussi quelque chose et partagerait la somme ?

M. SEN.- Chaque site a son budget. Sinon ils ne vont pas s'en sortir. Imaginez le nombre d'enfants, les activités proposées et une seule enveloppe budgétaire.

Je vais envoyer un petit pic, mais il est gentil. Vous avez déjà restreint un peu les budgets, donc si on doit encore partager, ce ne sera pas assez. Donc chaque école a son budget, et c'est à elles de le tenir. Donc là ils doivent gérer leur enveloppe, tout simplement. Et s'ils vous demandent, c'est à vous de voir.

N°030-2026 : Contribution communale aux dépenses liées à une classe immersive en anglais – École privée La Chamarette – Année scolaire 2025/2026

(*Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe*)

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°030-2026 est adoptée à la majorité, avec 9 voix CONTRE (Mme DARCY, M. CAMELI, Mme GAMBERONI, M. MATHELIER, Mme GIACONE, M. MIHOUBI, Mme MADDALOZZO, M. BLANOT, M. SEN) et 2 ABSTENTIONS (M. GUERET, Mme REY).

M. le Maire.- Je précise que les délibérations sont acceptées puisqu'il y a la majorité.

N°031-2026 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement - 2024-1- Construction d'un bâtiment périscolaire

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°031-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°032-2026 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement - 2024-2- Rénovation extérieure du complexe sportif Lucien VEYRAT

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Y a-t-il des questions ou des commentaires ?

M. MIHOUBI.- Je fais un petit aparté. Je voulais remercier le Département, qui nous avait promis cette subvention à la suite de négociation avec eux. Et je vois qu'ils nous ont bien donné le montant exact de leur subvention. Je les remercie lors de ce Conseil municipal pour cette subvention à hauteur de 930 000 euros. Soit une subvention totale à hauteur de 1 200 000 euros à peu près pour ce programme. Ils ont été assez généreux pour ce programme, contrairement à la Région. Je les en remercie.

M. IUORIO.- Quel était le montant de la subvention de la Région ?

M. MIHOUBI.- 300 000 euros. Sachant que pour la Région, les lycées utilisent la piste d'athlétisme qui est la seule de toute l'Agglomération. C'est pourquoi je me permettais de faire cette précision et ce remerciement au Département.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°032-2026 est adoptée à l'unanimité.

Mme REY.- Je voulais savoir ce qu'il va y avoir comme rénovation extérieure pour le complexe sportif Lucien VEYRAT, car cela n'a pas été refait.

M. le Maire.- C'est le bâtiment dans lequel nous étions, le bâtiment où il y a les vestiaires, etc. C'est une finalisation de ce bâtiment.

M. SEN.- C'est la subvention, c'est l'enveloppe.

M. IUORIO.- Ce ne sont pas des rénovations, c'est la continuation du projet.

Mme REY.- D'accord. Il restait 29 000 euros.

N°033-2026 : Actualisation de l'Autorisation de Programme/Crédit de Paiement - 2024-3- Construction d'un bâtiment associations sportives

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Mme GAMBERONI.- Où va se trouver ce bâtiment ?

Mme PUGIN.- Il est déjà construit.

M. IUORIO.- C'est le même.

Mme PUGIN.- C'est parce qu'il restait 25 000 euros de l'année dernière. C'est le stade.

M. MIHOUBI.- Ces 25 000 euros c'est un reste à réaliser de l'année dernière, qui est fait cette année.

Concernant la réhabilitation, pour répondre à Mme REY, c'est la construction du bâtiment. Ils ont fait une première subvention pour le stade de 300 000 euros. Et la subvention de 930 000 euros c'est parce qu'on a remis à neuf le bâtiment, la réhabilitation du bâtiment sportif, pour qu'on puisse accueillir plus d'enfants et avoir une homologation sur les arbitrages, pour avoir des compétitions d'un niveau supérieur à précédemment. Voilà pour les précisions et s'il y a d'autres questions, je pourrai y répondre.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°033-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°034-2026 : Autorisation de Programme/Crédit de Paiement - 2025-1- Création d'une maison de santé

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Mme GIACONE.- Je m'interroge sur l'aménagement complet. Qu'est-ce qui change exactement ? Pourquoi y a-t-il un aménagement complet ? Pourquoi faut-il modifier ? Est-ce qu'il y a un surcoût ?

Il me semble que l'aménagement pour un kiné ou pour un médecin n'est pas le même, ce n'est pas le même coût. Je ne sais pas s'ils vont amener leur matériel. Comment cela se passe-t-il ?

M. MIHOUBI.- Je peux répondre. Il n'y a rien qui change dans la construction de la Maison de santé. C'est pourquoi je remercie personnellement la majorité de poursuivre cette Maison de santé.

Je ferai juste une petite mise en garde. Il ne faut surtout pas qu'on se retrouve à courber l'échine pour aller le plus vite pour pouvoir ouvrir cette Maison de santé, sachant qu'on a une problématique avec la copropriété. Tout le monde est au courant.

Sur le site il est notifié que fin 2026 la Maison de santé ouvrira. Ce serait bien de le modifier, car dans tous les cas cette Maison de santé ne sera pas ouverte avant 2027.

Je voulais aussi savoir si la convention avec les médecins a été signée. Les avez-vous reçus ? Vu qu'une nouvelle équipe est mise en place, est-ce qu'il y a la continuité avec ces médecins et ces prestataires : le kiné, l'infirmier, et un médecin généraliste je crois, qui sont prévus dans ce programme, avec d'autres infirmières. Est-ce toujours d'actualité ?

M. IUORIO.- Sur le problème que vous avez évoqué avec la copropriété, effectivement il y a un problème d'infiltration d'eau sur la toiture.

Il faut savoir que la toiture n'appartient pas à cette Maison de santé. Ça reste à la copropriété. Et quand ils effectueront les travaux, nous paierons les tantièmes correspondant à notre local. Ça, c'est sur l'aspect technique.

J'ai visité cette maison. Pour l'instant elle a été débarrassée de tout. Il y a des fils, des câbles qui pendent partout. C'est prêt pour une première tranche de travaux de maçonnerie, qui suivront au fur et à mesure des finances.

M. MIHOUBI.- Il y a aussi des écoulements, qui sont prioritaires. Parce qu'il y a une seule canalisation d'eau, et il faut en prévoir beaucoup plus.

M. IUORIO.- Je ne connais pas encore les tenants et les aboutissants de tout ça.

En revanche pour ce qui concerne le personnel qui y travaillera, je laisse la parole à M. FOREST.

M. FOREST.- Bonsoir. Monsieur MIHOUBI, je suis bien content de vous entendre parler. Je ne savais pas que vous étiez au courant du dossier.

M. MIHOUBI.- Etes-vous sûr ? Je ne l'ai suivi pas depuis le début, mais après...

M. FOREST.- Excusez-moi, je ne savais pas.

Pour les professionnels de santé, on a pris contact avec eux. Il faut savoir que cette Maison de santé, au niveau des professionnels de santé, existe, et est effective puisque l'ARS leur a donné l'autorisation. Ils vont même pouvoir percevoir des aides à la fin de l'année. L'ARS était très contente car c'était un projet de professionnels de santé. Et c'est pour le moment une Maison médicale dédiée.

Ils sont tous encore sur leur site actuel de travail, mais ils sont reconnus par l'ARS. Je les ai eus. Je n'ai pas encore eu le temps de rentrer dans le dossier de la Maison médicale. J'aimerais savoir pourquoi autant de temps pour avoir un devis d'architecte. Car eux ils étaient au taquet, ils avaient des gens qui venaient, mais cela a été très long. Pourquoi cinq ans ?

M. MIHOUBI.- Non, pas cinq ans. Cela a commencé en 2023 Monsieur FOREST.

M. FOREST.- Ce n'est pas ce qu'ils m'ont dit. J'étais aux premières réunions. C'est un vieux projet.

M. MIHOUBI.- Ça fait un vieux projet car au début cela a été lancé par un infirmier. Mais après il y avait pas mal de médecins. Vous étiez aussi dans le groupe.

M. FOREST.- J'étais présent aux réunions mais...

M. MIHOUBI.- Vous y étiez avec le Dr LECOMTE et certains.

C'est juste pour vous dire qu'il y a eu beaucoup de problèmes techniques. Il y avait un chiffrage trop important. Ils voulaient mettre des pompes dans tous les sens. Le problème est qu'on ne voulait pas de maintenance, sachant que c'était dans une copropriété, pour pouvoir accéder à tous les endroits. C'est pourquoi on a demandé une deuxième option pour avoir des écoulements plus faciles à faire et éviter les pompes de relevages. Sinon c'étaient des pompes de relevage pour lesquelles il fallait faire un faux-plafond. C'était une « usine à gaz ».

Ils ont réussi à trouver cette formule, et la Maison de santé arrivera à la hauteur de ce que j'ai signé en dernier lieu, à savoir 1 457 000 euros, pour qu'ils puissent entrer et accéder à ce bâtiment.

M. FOREST.- Merci de votre réponse, mais apparemment ils n'avaient pas eu le retour.

M. MIHOUBI.- Si, on leur a dit. On leur a juste demandé de signer une convention entre la Mairie, eux et l'ARS.

M. FOREST.- Ils l'ont. Ils sont reconnus ARS.

M. MIHOUBI.- Ils sont reconnus par l'ARS, mais il n'y a pas eu de convention faite entre la Mairie et eux-mêmes, les médecins et les infirmiers.

M. FOREST.- Vous ne l'avez pas faite, d'accord.

M. MIHOUBI.- Ce n'est pas qu'on ne l'a pas faite. C'est qu'on attend qu'ils viennent la signer. La convention a été faite. Il faut qu'ils l'actent. On leur a présenté le projet. Ils étaient d'accord avec ce projet-là. Ils devaient juste choisir les couleurs, les moulures, ce qu'ils voulaient, pour qu'après ils ramènent leur matériel.

M. FOREST.- Donc je vais leur expliquer, ils n'ont peut-être pas tout perçu.

Le délai d'architecte, vous l'avez ?

M. MIHOUBI.- Le délai d'architecte est acté. C'est à hauteur de 1 457 000 euros. Il faut juste que ce soit signé.

M. FOREST.- Oui, mais la durée des travaux ? C'est votre spécialité.

M. MIHOUBI.- La longueur des travaux, c'était prévu pour avril 2027. On devait commencer à partir de juillet pour tout ce qui est écoulements et assainissements. Si on prend du retard de ce côté ça retardera l'entrée des médecins et l'ouverture de la Maison de santé.

M. le Maire.- On l'avait inscrit. La priorité pour nous c'est l'ouverture d'un centre de santé afin de répondre au plus vite aux besoins de la population. On trouve que c'est sur cet aspect-là qu'il faut axer un maximum de travail.

Mme GIACONE.- Comment va fonctionner cette Maison de santé ? Est-ce que les partenaires vont chacun contribuer au loyer, aux charges du local ?

M. MIHOUBI.- C'est avec la Mairie. C'est pourquoi on doit faire une convention. Il y a un loyer modéré, à hauteur de 450 euros mensuels je crois. C'est par rapport au nombre de mètres carrés.

(Brouhaha)

Sachez que la Maison de santé, je prends l'exemple de celle de CLUSES ou celle d'ANNEMASSE, à CLUSES ils sont à 620 euros pour 20 m^2. Donc je pense qu'on a assez fait le job là-dessus. C'est pourquoi la convention est déjà prête. Et il faut juste qu'ils la signent, car jusqu'à maintenant ils ne l'ont pas encore signée.

M. IUORIO.- Elle se trouve où cette convention ? A qui s'adressent-ils pour la trouver ?

M. MIHOUBI.- Il faut voir avec les techniciens.

Mme GRIGNON BAUER.- Bonsoir à tous. Je vous retourne la convention car ce qui est drôle c'est qu'aux derniers Conseils municipaux on vous a posé la même question. On voulait savoir où en étaient les signatures de convention des médecins qui allaient venir.

Aujourd'hui concernant la Maison de santé, on reprend quelque chose sur lequel vous avez déjà travaillé, certes, mais il n'est pas dit qu'on suive vos directives.

On est sur un bâtiment qui fait entre 800 et 900 m^2. On ne sait pas vraiment à quoi on a affaire au niveau des travaux et des coûts que cela va engendrer, même si vous avez déjà plus ou moins chiffré tout ça.

J'ai envie de dire que c'est un objectif de la majorité aujourd'hui de faire avancer ce lieu et de le mettre en exploitation. Mais le sujet de ce soir n'est pas de vous donner plus de précisions sur ce lieu, ni sur comment il va être exploité. Au niveau des délais etc., on travaille dessus. C'est tout ce que j'ai à dire.

M. le Maire.- Pour conclure, Monsieur MIHOUBI.

M. MIHOUBI.- Madame BAUER, je n'ai pas demandé à connaître le délai, ni ce que vous allez en faire. J'ai juste dit que je félicitais la majorité de continuer ce projet. Après, vous en faites ce que vous voulez.

Sachant, comme le disait le Dr FOREST, qu'il y a déjà des professions libérales qui sont prêtes à attaquer.

Quant à la convention, elle concerne deux parties. Donc s'il y a une partie qui attend et que l'autre ne vient pas signer, on peut attendre longtemps cette convention. Mais faites comme vous voulez. C'est vous maintenant qui avez le dossier en main.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°034-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°035-2026 : Autorisation de Programme/Crédit de Paiement - 2025-2- Extension du réfectoire de l'école de la Paix

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Y a-t-il des commentaires ou des questions ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°035-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°036-2026 : Création d'une Autorisation de Programme/Crédit de Paiement – 2026-1-Réhabilitation du groupe scolaire de la Fraternité

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Y a-t-il des commentaires ou des questions ?

Mme GIACONE.- Je me pose une question Monsieur le Maire.

Je voudrais savoir ce que vous en pensez d'ailleurs. Le fait de faire cette concertation, de l'analyser et autres, ça va quand même prendre un certain temps. Je ne pense pas que cela se fasse en une semaine. Déjà ça.

Ça va donc obliger les enfants à rester plus longtemps dans les Algéco.

M. le Maire.- En effet. Pour précision, nous avons reçu les représentants des parents d'élèves des deux écoles, avec lesquels nous avons discuté sur un projet. Je l'ai toujours dit, notre mandat sera démocratique, et nous avons toujours souhaité discuter et consulter.

Nous avions inscrit dans notre programme électoral que nous reviendrions sur ce projet, que nous le stopperions.

Pour autant, on nous a présenté le dossier. On y a réfléchi. Personnellement je n'ai pas d'enfant, et que je voulais absolument que le dernier mot soit pour les parents directement concernés par cette décision.

Alors ce que nous avons fait ensemble, c'est que nous avons donné la parole, et nous allons la donner aux parents qui décideront *in fine* du projet. Il y aura deux réunions. Il y aura une première réunion sur laquelle nos services pourront présenter les avantages, et parler aussi éventuellement des inconvénients de ce projet. Ils seront également présents, et nous serons présents pour répondre aux questions et aux inquiétudes des parents.

N'ayant personnellement pas d'enfant, nous resterons sur cette ligne démocratique de laisser aux parents le choix. En connaissance de cause, que ce soit sur l'aspect planning comme sur l'aspect financier, et *in fine* ils choisiront.

M. MATHELIER.- C'est bien, car ce soir nous sommes amenés à voter sur de beaux projets. On les continue, et ça me fait plaisir de vous entendre dire que vous les continuez. Alors peut-être, avec peut-être quelques amendements sur l'Ecole de la FRATERNITE, une vision un peu différente.

Si vous n'êtes pas parent, je le suis. Je ne suis pas convaincu que le fin mot soit toujours aux parents. Car les parents s'intéressent particulièrement à leur organisation

familiale. Et je l'entends. Ils s'intéressent peu, j'ai pu le voir à l'époque, à la question de la réforme des rythmes scolaires. Ils s'intéressent finalement peu à l'enfant.

Je pense que les parties prenantes les plus importantes sont les enfants : leur rythme, la qualité de leur école. L'école par cycle permet cette qualité d'école, pour l'école maternelle notamment. Ecouter les parents, c'est une bonne chose, mais ils ne sont pas dans la même rationalité. Ils ne vivent pas au quotidien l'école. Ils vivent l'école à travers les yeux de leurs enfants.

Un exemple pour vous en convaincre : les cantines sont toujours mauvaises. C'est ce que leur rapportent les enfants. Pour autant quand les parents vont y manger, ils se rendent compte que les cantines à AMBILLY sont de très grande qualité.

Je crois qu'il faut avant tout écouter aussi les enfants, en tout cas les pédagogues sur lesquels sont inspirés ce type de modèles. Nous avions avant deux écoles maternelles et deux primaires à AMBILLY. Et la logique d'une direction par cycle est souvent bien meilleure pour l'intérêt de l'enfant et pour le projet d'école.

Madame REY nous a parlé tout à l'heure de la mise en place d'un projet d'une école, pour l'Ecole de la PAIX ou l'Ecole de la FRATERNITE. A l'époque nous avions quatre projets d'école, pour la maternelle et le primaire de chacune des écoles, car les projets d'école sont portés par les directions d'écoles.

Soit, maintenant vous avez choisi cette option. Mais il me semble important de rappeler devant ce Conseil municipal que l'intérêt est avant tout celui nos enfants.

M. le Maire.- Je prendrai en note le fait que les parents s'intéressent finalement peu à la vie et aux enfants.

M. SEN.- Je voulais revenir sur le sujet de cette école et sur les projets qui avaient été amenés avant les élections.

Vous avez dit, Monsieur le Maire, que vous allez écouter les parents et leur avis sur le fonctionnement.

Je rejoins Guillaume sur ce qu'il dit, mais au bout d'un moment il faudra trancher. Je sais que votre première adjointe était dans l'association des parents d'élèves, et on sait très bien que parfois c'est difficile. Vous avez 200 personnes qui vont dire non à ceci, 200 de l'autre côté. A un moment il faudra trancher et prendre la bonne décision.

Comment allez-vous trancher sans blesser les personnes ? Ce n'est pas une attaque, mais dans votre projet vous avez voulu ne pas continuer sur les cycles. Mais à un moment il faudra trancher.

Comme le disait M. MATHELIER, ce n'est pas que les parents se désintéressent de la vie de leurs enfants à l'école.

En tant que père de famille, je ne vais pas parler de ma vie privée, mais on n'est pas à l'école avec eux sur leur journée scolaire. Vous êtes professeur, vous le savez. Demain votre enfant rentre, il vous dit : « J'ai fait ça à l'école ». On voit l'école au travers la bouche de nos enfants, c'est ce qu'il a voulu dire. On n'est pas en train de dire que les parents s'en fichent.

Mais à un moment il faudra trancher, et Mme DARCY le sait étant ancienne adjointe à l'enfance. Les parents vont voir leur confort à eux, pas le fonctionnement que vous allez mettre en place. C'est ce qu'il a voulu dire je pense, et je le rejoins. C'est ce qui est difficile à trancher.

M. le Maire.- Merci de préciser la pensée.

Personnellement je reste toujours dans l'idée que les parents travaillent pour le bien-être de leurs enfants. Nous avons choisi la démocratie, et nous allons faire voter ce changement dès le mois prochain, et ce sera acté d'ici peu.

M. SEN.- Je l'entends. Maintenant la question est simple, pour faire court : si demain les parents votent pour le cycle, on garde le cycle ?

M. le Maire.- C'est la population qui aura la décision finale.

M. SEN.- Merci.

M. MIHOUBI.- Je voulais apporter une précision là-dessus, pour l'avoir vécu avec mon enfant et avec d'autres parents d'élèves dans d'autres communes où ils ont fait ça par cycle. On a remarqué que ceux qui sont en CP, CE1, CE2, avec les CM1, CM2, quand c'est mélangé, il y a souvent de la violence entre les CM1, CM2 envers les autres du cycle 2.

Je trouve que le fait d'écarter et de pouvoir faire les écoles par cycle, permet de pouvoir faire grandir l'enfant plus en sécurité, et il peut s'épanouir plus facilement.

Après, comme vous le dites, c'est vous qui choisirez en fonction de ce que diront les parents.

En revanche vous n'avez pas répondu à la question. Si une partie des parents veulent le cycle et que l'autre partie ne le veut pas, quelle décision prendrez-vous ?

M. le Maire.- La majorité sera là.

M. MIHOUBI.- Et si c'est moitié-moitié ?

M. IUORIO.- Je suis comme vous, je n'ai pas d'enfant.

En revanche, en ayant discuté avec les maîtresses, on entend dire que lorsque les classes sont mélangées... Monsieur MIHOUBI vous dites que ça crée de la violence, et moi je vous réponds qu'on a entendu autre chose. Quand les classes sont mélangées, les grands frères ou les grandes sœurs peuvent venir en aide à leurs petits frères ou à leurs petites sœurs, et inversement. C'est ce qu'on a entendu.

Je ne mets pas en doute ce que vous avez dit, mais c'est le retour que nous avons eu. Et qu'il était beaucoup plus difficile de gérer une école uniquement avec des CM2, car ce sont des pré-adolescents un peu turbulents. Alors que quand les classes sont mélangées il semblerait, je parle au conditionnel, que cela soit plus apaisé.

Mais comme je vous le dis, je ne peux pas vous apporter mon expérience personnelle, je n'ai pas de gosse.

Mme DARCY.- Sur ce sujet bien précis il est évident que le moitié-moitié, 50/50, serait très délicat, parce qu'effectivement il faudrait peut-être refaire un vote, ou refaire des discussions autour de la table. On espère tout de même qu'une majorité sortira de ce vote.

Pour autant, les services ont fait un très bon travail pour préparer ces réunions. Je les en remercie. Ils vont, effectivement, expliquer bien en détail aux parents, que ce soit pour la solution de séparation par cycle ou en restant sur la situation actuelle, les avantages et les inconvénients de chaque côté, afin que les parents puissent se faire leur propre opinion.

Je pense également que les parents s'intéressent au bien-être de leurs enfants. Et même si parfois le côté pratique peut peser dans la balance, je pense tout de même, en plus vu le travail des services pour présenter ce projet, que le côté pratique sera à mon avis beaucoup moins pris en compte que le côté avantages ou inconvénients pour ceux qui ne seront pas d'accord bien sûr.

Mais par rapport au travail des services, il faut vraiment les remercier car ils nous ont fait une présentation très détaillée. Les parents auront toutes les informations nécessaires, aussi bien pour la durée d'occupation des Algeco pour les CM1-CM2, que pour les déplacements du matin, les déposent quand il y a un enfant dans chaque école, etc. Tout ça est très bien expliqué.

M. le Maire.- Je donne le mot de la fin à M. MATHELIER.

M. MATHELIER.- On avait dit tout à l'heure qu'on ne tombait pas dans la caricature, Monsieur le Maire. Vous avez singé mes propos, et vous m'avez caricaturé sur ce que j'ai dit. Je remercie M. SEN d'être venu à mon secours. Ma question est très simple.

Avez-vous calculé, Madame l'Adjointe, les éventuels aléas que cela peut avoir en matière de coûts ? Etes-vous persuadée que vous pouvez dire devant le Conseil municipal qu'il y aura bien une ouverture en septembre 2027, tel que c'était prévu ?

J'aimerais simplement savoir si vous avez provisionné pour certains aléas, car on peut avoir une différence de copie, à partir du moment où elle n'était pas prévue de cette manière : 100, 150 ou 200 000 euros. Et êtes-vous sûre qu'elle ouvrira en septembre 2027 ?

M. le Maire.- Pour répondre à ces questions, en effet s'il doit y avoir modification de projet, forcément ça prendra plus de temps. Il y aura en effet plus d'investissements. Il faudra éventuellement changer des choses qui ont déjà été faites. Il y aura donc des modifications à faire, avec forcément un coût pécunier et un coût en temps.

Je l'ai toujours dit, AMBILLY deviendra, je l'espère, la vitrine de la démocratie au niveau de l'Agglomération. Nous sommes pionniers dans la façon et dans la récurrence des moments démocratiques. Et les parents choisiront en leur âme et conscience, avec à leur connaissance toutes les conséquences qu'il y aura, avec d'éventuels retards.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°036-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°037-2026 : Approbation des taux d'imposition 2026

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme PUGIN.- Est-ce qu'il y a des commentaires ou des questions ?

Mme GIACONE.- Je veux juste vous informer que je voterai contre cette délibération, tout simplement parce que je trouve que 10 % c'est abusé. Tout simplement. Je vous le dis avec des mots simples. On est dans un contexte géopolitique qui est très incertain. Tout le monde subit une hausse du coût de la vie qui est phénoménale, que ce soient les frontaliers ou ceux qui travaillent en France. Et j'estime que le SMIC n'a pas augmenté de 10 %.

Donc le fait que la commune d'AMBILLY ait, en 2024 et 2025, effectué une augmentation, je précise que c'était simplement parce que depuis 2007 il n'y avait jamais eu d'augmentation de la commune sur les taxes.

Troisième point : ANNEMASSE Agglo ne modifie pas les taxes pour 2026.

De plus, le budget de l'ancienne municipalité était de 6,68%. Vous vous êtes servis du ROB pour effectuer votre budget, pour le bâtir. Déjà, 6,68%, moi j'aurais demandé à diminuer par 2, car je trouve qu'il faut quand même être un peu plus juste pour les Ambilliens et les Ambilliennes qui travaillent sur France et pas de l'autre côté de la frontière. Je vous remercie.

M. IUORIO.- Je voudrais juste savoir de combien de pourcents vous avez augmenté les impôts l'an dernier ?

Mme GIACONE.- Les impôts l'an dernier ?

M. IUORIO.- Oui, combien vous avez augmenté les impôts sur la commune l'an dernier ?

Mme GIACONE.- L'enveloppe globale était de 30 et quelque.

M. IUORIO.- Attendez, je vais faire plusieurs points.

Il semblerait, j'aime bien parler au conditionnel, que notre commune resterait la moins fiscalisée d'ANNEMASSE Agglo même si on fait cette augmentation de 10 %.

Et en faisant cette augmentation, que personnellement je ne souhaitais pas, puisque nous en avons débattu entre nous. Et pour en avoir débattu avec d'autres personnes, je n'y étais pas favorable. Mais on doit faire face à ce budget qu'on n'arrive pas à mettre en place pour équilibrer les comptes. Donc personnellement, je ne le souhaitais pas.

Et vous parlez du coût de la vie des salariés français. Quand on est au SMIC, je ne crois pas qu'on paie beaucoup d'impôts.

En revanche quelqu'un dans ma situation, je peux vous dire que je vais prendre un bon coup de cuillère à pot derrière la tête. Mais j'assume ce qui va être voté, et je paierai l'augmentation que je ne souhaitais pas mettre en place. Mais je voterai pour.

Mme GIACONE.- J'aimerais simplement comprendre Monsieur IUORIO-JEANNOLLE, très calmement et très simplement.

M. IUORIO.- Je suis calme.

Mme GIACONE.- Vous aviez tout à fait la possibilité de faire un budget différent, différemment, et de ne pas impacter ce poste.

Quand vous avez fait campagne vous avez dit que vous ne vouliez pas augmenter les impôts.

M. IUORIO.- Non.

Mme GIACONE.- Je l'ai entendu quand vous avez présenté les finances. Je l'ai entendu, cela a été dit.

Moi je n'ai qu'une parole. J'entends les gens de mon quartier. J'entends les gens d'autres quartiers. Pas forcément ceux qui travaillent, mais ceux qui sont aussi à la retraite. Quand vous avez un couple avec trois enfants, qui tire la ceinture, qui ne trouve même pas une crèche ou une MAM pour mettre leurs enfants, même à ANNEMASSE, trouvez-vous que c'est normal ?

M. IUORIO.- Le coût de la vie, tout le monde le voit.

M. le Maire.- On va continuer.

M. SEN.- Ma question est simple. Je ne vais pas faire de grands calculs, je ne suis pas fort en maths.

Ce que je comprends c'est qu'on voit une augmentation de 10 %. On est d'accord. Pendant la campagne on s'est un peu tiré dessus partout, de gauche à droite, etc. Vous avez été un peu virulents sur le sujet en disant qu'on avait « brûlé les finances ». Mais quand on va voir le budget un peu plus bas, vous augmentez les impôts, et vous dites Bruno que vous allez les payer. A AMBILLY on va tous les payer.

Ce que je veux dire, c'est qu'on aurait peut-être pu ne pas avoir un taux d'augmentation aussi haut. Ça aurait été mieux. Que ce soient les personnes au SMIC ou les personnes qui ont deux, trois, quatre ou pas d'enfant, tout le monde paie des impôts aujourd'hui en France. Même si on arrive à un niveau bas, il est vrai que celui qui ne touche pas beaucoup ne paiera pas. Mais en grande majorité tout le monde paie, vous en tant que professionnels et nous en tant que particuliers.

Mais je pense que le taux est un peu trop élevé. On aurait peut-être pu voir autrement. Je sais que cette conversation va nous emmener encore après le Conseil, dans les jours à venir, à dire : MATHELIER et son équipe, etc.

Vous prenez une décision, elle est claire, on peut que la respecter. Vu qu'on est une commune démocratique on pourra dire ce qu'on pense. Mais il faudrait arrêter de remettre le truc tout le temps sur le mandat précédent.

On n'a pas fait non plus une « BALKANY », sans manquer de respect à qui que ce soit.

M. le Maire.- Merci de conclure s'il vous plaît.

M. SEN.- Je vais conclure. On s'est fait taper dessus. Aujourd'hui vous remontez avec les 10 %, et demain on va encore voir que suite aux erreurs de l'ancien mandat on était obligé d'augmenter de 10 %. Non, ce n'est pas à cause de ça. Ce n'est vraiment pas à cause de ça. De toute façon on le verra à la fin sur le budget.

M. le Maire.- Oui, on va le revoir très vite.

M. MATHELIER.- Il faut savoir consentir à l'impôt. L'impôt, c'est bon pour la collectivité. Et vous l'avez dit Monsieur l'Adjoint, que nous serons encore moins fiscalisés que beaucoup d'autres communes d'ANNEMASSE Agglomération. Où est le problème ?

A quel moment, Monsieur le Maire, on peut dire ou laisser dire que vous ne savez pas comment on équilibre ce budget sans faire comme cela. Alors que nous-mêmes, si nous étions repassés, nous équilibrions ce budget ?

M. le Maire.- Et à combien vous comptiez imposer ?

M. MATHELIER.- Nous n'avons pas voté le budget Monsieur le Maire. C'est votre budget.

M. le Maire.- Dites-nous...

M. MATHELIER.- A combien il était dans le débat d'orientation budgétaire Monsieur le Maire ? Vous l'avez le débat d'orientation budgétaire.

Nous n'avons pas été soumis à voter l'impôt, nous n'allons pas dire ce que nous aurions voté. Et je pense que nous aurions été à peu près dans le même étiage. Il n'y a aucun problème avec cela. Il n'y a aucun problème à voter 10 %. Même ce soir, Monsieur le Maire, soyez garanti que je voterai ces 10 % d'imposition. Je n'ai aucun problème avec cela.

Maintenant vous dégradez un certain nombre de pans de notre budget. Vous n'êtes pas clair non plus sur certains choix, notamment sur l'École de la FRATERNITÉ qui peut coûter plus cher à la collectivité car ce sont des choix que vous pensez démocratiques. Comme si nous nous n'avions pas été démocratiques sur ces choix avec les parents d'élèves. Ce sont vos choix.

Vous conservez la Maison de santé, vous auriez pu ne pas le faire.

Aujourd'hui c'est votre taux d'imposition, et c'est votre budget. Si nous avions voté les 10 %, nous n'aurions pas eu ce budget. Donc ce soir c'est bien votre budget et votre taux d'imposition. Cessez de nous dire à chaque fois que c'était la faute de votre prédécesseur, vous pouviez encore couper davantage.

M. le Maire.- En effet. Merci.

Mme DUPOUY.- Je voulais juste reposer la question, Geneviève.

L'année dernière, quelle a été l'augmentation du taux d'imposition ?

M. MIHOUBI.- Avant l'augmentation de l'année dernière, nous pourcentage d'imposition était de 27,70 %, et on est passé à 31,27 %.

Mme DUPOUY.- Non, je ne crois pas. Ça faisait environ 10 %.

M. MIHOUBI.- On était à 9,15 %. On était à 9,8 %.

(Brouhaha)

M. MIHOUBI.- Ce que je suis en train de vous expliquer c'est qu'on était à 27,70 % et on passe à 31,27 %.

M. le Maire.- Merci. Juste pour remettre un peu les points sur les i et les barres sur les t, Monsieur SEN, ce choix, il faut bien savoir que dans la situation idéale nous n'aurions absolument pas augmenté les impôts.

Ici nous avons des propriétaires qui vont devoir assumer ce choix. On va devoir, chacun et chacune, assumer ce choix-là. Il va être dur. Ceux qui travaillent en France, comme vous l'avez dit Geneviève, vont être très impactés. Moi le premier. C'est une situation qui pénalise aussi les travailleurs français.

Mais sincèrement, ce qu'on a dit durant la campagne sur la situation financière, est une réalité. C'est un fait. On n'est pas en train de fabuler. Ne vous inquiétez pas, l'audit sera fait dans son temps et il sera rendu public. Il n'y aura aucune discussion à avoir sur l'état de santé des finances de la commune. Il y aura une réalité qui vous sera à toutes et tous exposée. Nous avons fait le choix d'augmenter les impôts à contrecœur, je vous le dis sincèrement.

Arriver à cette première année de mandature et augmenter d'un taux si important, sincèrement, en tant que citoyen d'AMBILLY, ça me pèse énormément. Et ça me pèse pour l'ensemble des habitants de la commune. Mais si on ne faisait pas ce choix on se retrouverait dans une situation catastrophique. Il faut dire les termes.

Nous avons donc fait des choix, nous les assumons. Et nous le faisons ce soir. Mais dans tous les cas nous héritons d'une situation que nous n'avons pas choisie.

Mme GAMBERONI.- L'augmentation par rapport à l'année dernière, d'accord. Mais il faut remonter sur trois ou quatre ans, et je peux vous dire que là ça a énormément augmenté. C'est dommage, je n'ai pas repris mes notes là-dessus, mais ça m'avait frappée. Le taux d'imposition communal de ces quatre dernières années a vraiment grimpé.

(Brouhaha)

Mme GAMBERONI.- Pour finir, quand on dit qu'on aurait dit pendant la campagne électorale qu'on n'augmenterait pas les impôts, on a quand même eu énormément de questions sur les choses qu'on allait pouvoir faire, et on a souvent répété que ça dépendrait des finances, et qu'on savait d'ores et déjà que les finances n'étaient pas vraiment en faveur.

(Il est procédé au vote à main levée.)

M. IUORIO.- J'ai dit que je n'étais pas d'accord avec l'augmentation, mais que j'allais la voter quand même.

La délibération N°037-2026 est adoptée à la majorité, avec 2 voix CONTRE (M. FOREST, Mme GIACONE) et 2 ABSTENTIONS (Mme MOGUET DE GIOVANI, M. LECOMTE)

N°038-2026 : Reprise anticipée des résultats 2025

(Présentation du projet de délibération par Mme PUGIN – projet de délibération en pièce jointe)

Mme Evelyne PUGIN.- Avez-vous des questions ou des remarques ?

M. MATHELIER.- Une remarque : on vous laisse un bel excédent, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci.

M. MIHOUBI.- Je voulais faire une remarque mais M. MATHELIER m'a coupé l'herbe sous le pied, on voit qu'il y a pas mal de restes à réaliser. Il est vrai que vous pouvez dire qu'au niveau de l'investissement vous avez arrêté pas mal de projets, que vous les avez mis en suspens.

Il faut voir qu'on a un excédent de 1 032 000 euros, pour une commune qui est dans le rouge et pour laquelle c'est catastrophique.

Et on a aussi un excédent au niveau de l'investissement, de plus de 2 millions, et un reste à réaliser au total qui sera de plus de 3 millions.

Quand Mme GAMBERONI nous dit qu'on est dans le rouge et que les finances sont catastrophiques, moi je veux juste remercier les services Finances et les chefs de projet qui ont travaillé sur ces finances. On voit qu'ils ont fait un bon travail, qui a été le plus transparent possible.

Il est dommage de mettre un audit pour juste écrire des choses qu'on a besoin de faire croire.

M. le Maire.- L'audit parlera de lui-même, sincèrement. On le fera, ce n'est pas le problème. Les services nous ont beaucoup aidés, beaucoup accompagnés. Je ne veux pas les faire rentrer dans ce débat de santé financière. Ce n'est pas à eux d'assumer ces responsabilités.

Pour autant l'audit parlera. Les inquiétudes sont réelles. Le taux d'endettement l'est tout autant. Je laisserai le mot de la fin à Monsieur.

M. BLANOT.- Merci beaucoup de la prise de parole. Effectivement, ça faisait partie des questions diverses que je devais poser.

Nous en sommes où par rapport au fameux audit que vous avez demandé après votre élection ? Est-ce qu'on l'aura d'ici quelques mois ? Est-ce qu'on l'aura fin 2027, fin 2030 ? Est-il en cours ?

M. le Maire.- Rassurez-vous, il sera sûrement fait le mois prochain. On le rendra public. On ne le rendra accessible sur toutes les plateformes sur lesquelles nous sommes. Tout le monde aura accès le plus facilement possible à cet audit. Merci à vous.

C'était le mot de la fin, je suis désolé.

(Brouhaha)

Il m'a convaincu. Allez-y Monsieur SEN.

M. SEN.- Je voulais juste poser une petite question. Pour l'approbation du budget après, allez-vous le détailler ? Est-ce que Mme l'adjointe va détailler le dernier point, ou est-ce que ce sera global ?

M. le Maire.- Pour la section de fonctionnement ?

M. SEN.- Oui.

M. le Maire.- Non, on ne va pas tout détailler. Vous l'avez reçu. Sinon, c'est long.

M. SEN.- C'est vrai que c'est un peu long. C'était pour répondre puisqu'elle a demandé s'il y avait des remarques. Parce que sur l'approbation du budget on voit quand même l'augmentation de l'investissement. C'est après, c'est ça ? C'est pourquoi j'ai posé la question.

M. le Maire.- Oui, on va le dire.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°038-2026 est adoptée à l'unanimité

M. le Maire.- Je vais reprendre la main sur l'approbation du Budget Primitif.

N°039-2026 : Approbation du Budget Primitif 2026 et ses annexes

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

On est dans l'obligation légale de voter le Budget Primitif avant le 31 avril. Nous avons donc ici proposé un budget qui sera amené à être modifié dans le temps, au fur et à mesure que nous recevrons les informations complémentaires sur l'état global de santé du budget.

Je laisserai peut-être la parole à Evelyne juste avant. On va réaliser un petit préambule qui a déjà été lu et que nous allons réitérer ici.

Mme PUGIN.- La situation financière de la commune d'AMBILLY est très préoccupante. De gros projets ont été lancés en même temps, recourant aux crédits pour financer ces projets.

Fin 2026 nous aurons plus de 20 millions d'emprunts, ce qui est énorme, et nous amène à une capacité de désendettement de plus de 40 ans. Pour information, le seuil d'alerte est de 12 ans. Nous allons devoir payer plus de 700 000 euros d'intérêts pendant plusieurs années.

Nous avons demandé l'aide de M. COCHET, qui est à la Direction des Finances publiques, et qui est là pour soutenir les collectivités dans la partie finances. Celui-ci est également très préoccupé par la situation financière d'Ambilly.

Il nous a demandé de définir un plan d'investissements sur 7 ans afin de voir comment gérer cette situation urgemment, et trouver la trésorerie.

Le budget présenté aujourd'hui est temporaire puisque nous n'avons eu que trois semaines pour le retravailler, et il sera modifié dès que l'ensemble des informations sera réuni.

Nous devons réagir vite et trouver des solutions rapidement.

(M. le Maire poursuit la présentation du projet de délibération.)

M. le Maire.- Des questions ou des remarques ?

M. SEN.- Je souhaite juste comprendre. Madame PUGIN, si je ne me trompe pas vous dites dans votre préambule que les caisses et les finances ne vont pas bien, que c'est catastrophique, etc.

Mais là on voit que sur les sections d'investissement et de fonctionnement une augmentation d'un million à peu près, si je en me trompe pas. Et vous dites encore que c'est catastrophique.

Mme PUGIN.- Par rapport à quoi ? 2025 ? Une augmentation d'investissement... ?

M. SEN.- Vous venez de dire, avant que M. le Maire prenne la parole, que vous avez vu avec ce monsieur des Finances publiques que les finances de la mairie étaient catastrophiques. Je ne parle pas de 2025, c'est global. Après, tout ce qui est plus technique sur les finances je vous laisserai, car comme Bruno je ne suis pas adepte des chiffres. Mais c'est juste pour comprendre.

Vous dites que les finances ne sont pas bonnes. Or on voit une augmentation de l'investissement et du fonctionnement d'à peu près 1 million d'euros. Sachant que sur votre mandat de 2026, sur 7 ans, la commune va recevoir à peu près 42 millions de francs. Mais vous allez me dire qu'il y a les 8,5 millions. Ça, c'est une question de combat. Si demain vous voulez baisser les bras, on paiera ces 8 millions. Si je me trompe dans mes propos, vous m'arrêtez. Mais même si on doit payer ces 8 millions sur les 42 millions, ça fait quand même rentrer une belle enveloppe pour la commune.

Donc aujourd'hui vous prenez la parole, pas de souci, vous leur dites, mais vous faites peur aux Ambilliens. Il faut dire tous les chiffres.

Bruno me regarde, je n'ai pas envie de me tromper. Il faut dire les choses point par point. Vous êtes peut-être comptable, expert-comptable, vous êtes forte en chiffres, moi non. En tant qu'Ambillien, je veux comprendre. Et si on explique correctement aux Ambilliens, point par point, que les finances ne sont pas bonnes, pourquoi elles ne sont pas bonnes... Mais dites-vous que sur ce mandat-là il y a 42 millions qui vont rentrer. Et une personne lambda comme moi, contre l'ancienne équipe, va dire : « Mais attendez, MATHELIER et son équipe ils ont fait n'importe quoi, on va payer 8,5 millions ». OK, 42 millions moins 8 millions.

On peut leur expliquer. Au lieu de prendre la parole et de leur dire : c'est catastrophique, on est en train de couler, le monsieur des Finances publiques nous demande

comment on va rentrer de l'argent. On n'est pas une SARL. Et ce monsieur des Finances publiques, si les finances n'étaient pas bonnes à AMBILLY, pourquoi nous a-t-il laissé faire nos investissements, tous ces projets, le stade, etc. ?

Madame, pensez-vous qu'on nous aurait laissé faire tous ces projets si la caisse était vide ? Pensez-vous qu'il nous aurait dit de continuer ?

Ce n'est pas une attaque. C'est ce que je vous ai dit Monsieur le Maire dès le début, ce sont des propos. Vous dites que les finances ne sont pas bonnes, que vous allez faire un audit, c'est votre droit, c'est vous les chefs. Enfin, vous m'avez compris.

Ce que je veux dire c'est qu'il y a de l'argent qui rentre dans la commune. On n'est pas une entreprise. Mais on n'est pas en train de couler.

Aujourd'hui, on augmente les impôts de 10 %. Je reviens sur un point qui m'a fait tiquer. Vous avez augmenté les indemnités, d'accord. D'accord, ce n'est pas ce qui va faire gagner de l'argent à la commune, mais vous les avez augmentées. Plus les 10 %.

M. IUORIO.- Les indemnités de qui ?

M. SEN.- Les indemnités des élus. Ce que je veux dire c'est qu'il y a de l'argent. Ce n'est pas comme si on était à sec et qu'on se disait que lundi prochain il n'y avait plus de mairie, on ferme. Ne faites pas paniquer la population. Il y a de l'argent qui rentre dans les caisses de la commune.

Il y a peut-être pour vous une catastrophe, mais aujourd'hui vous êtes là, on est là. S'il y a un problème, je pense que vous allez nous poser la question, nous en parler. Ce n'est pas non plus catastrophique, Madame PUGIN. Merci pour la parole Monsieur le Maire. Merci Bruno.

Mme GIACONE.- J'aimerais juste qu'on m'explique, car je ne comprends rien au budget. Je ne comprends rien aux chiffres, comment c'est articulé.

M. le Maire.- De manière générale ?

Mme GIACONE.- Oui. Vous nous dites dans votre petite présentation qu'en section de fonctionnement, au chapitre 11, les charges à caractère général sont prévues sur une hausse générale. D'accord.

Moi ce que je constate sur le chapitre 11, section de fonctionnement dépenses, les dépenses au niveau énergétique m'interpellent. Par exemple pour l'électricité, sous l'ancien mandat c'était budgété à 300 000 euros, et là vous descendez à 245 000 euros alors que ça aurait plutôt tendance à augmenter d'après les échos que j'ai actuellement. Au niveau national et général, j'entends.

Je vois aussi que pour l'alimentation, je suppose que c'est le réfectoire, vous diminuez. Ça passe de 184 800 euros à 160 100 euros. Ça me semble un peu bizarre, car l'alimentation augmente aussi. Le prix de l'alimentation augmente, les enfants sont là, ils ont besoin de manger.

Au niveau des agents, l'habillement et les vêtements de travail, ça passe de 14 100 à 3 000 euros avec vous. Les agents, maintenant, vont devoir acheter leurs propres vêtements de travail ?

M. le Maire.- Non, soyez rassurée.

Mme GIACONE.- La BIMA, c'est quand même culturel, c'est la culture pour les enfants et autres, il y a pas mal d'animations, c'est vraiment très bien, et je vois que l'enveloppe budgétaire passe de 18 000 à 14 000 euros.

En revanche les frais de télécommunication augmentent, passant de 30 000 à 51 000 euros.

Les indemnités de fonction des élus, on en a parlé, on sait que ça augmente.

Le code 65-315, j'aimerais savoir ce que c'est exactement, car ça passe de 1 000 à 15 000 euros.

Également, les droits d'utilisation Informatique nuage, ça passe de 22 500 à 73 999 euros. C'est quand même impressionnant. Quand je vois ces chiffres c'est impressionnant.

Et d'un autre côté, là je suis au chapitre 13, en fonctionnement mais en recettes, là ça donne vraiment une mauvaise image pour la municipalité et pour notre administration complète. Au niveau du code 70-311, chapitre 13-livre 3-B2, les concessions du cimetière en produit net, donc en recettes, étaient au budget précédent à 2 000 euros, et là elles sont budgétées à 6 000 euros. Est-ce qu'on attend les chaussures des morts pour se chausser ? Moi, ça me choque. Franchement, ça me choque.

M. IUORIO.- Comme M. SEN, je ne suis pas très bon en chiffres.

Mais étant un entrepreneur et ayant une entreprise, je sais quand même équilibrer mon budget pour qu'à la fin du mois on ne soit pas en cessation de paiement pour rembourser notre crédit. C'est déjà la première chose.

Les connaissances qu'ont mes collègues au niveau du budget, je ne les ai pas. Mais je sais gérer un budget familial et un petit budget d'entreprise comme j'ai. C'est la première chose.

L'augmentation des élus, on a déjà débattu sur ce sujet. Des amis très proches de moi m'ont dit pas plus tard que dimanche : « Vous avez attendu d'être élus pour faire la même chose que l'autre équipe, vous augmentez » ; voilà ce que j'ai pris dans la gueule.

J'aimerais tout de même rappeler à tout le monde que les adjoints sont restés au même montant que ce que vous aviez l'an dernier. Et on ne s'est pas appliqué à nous-mêmes l'augmentation que vous vous étiez prévue. C'est la première chose.

Maintenant, la différence qu'il y a sur les salaires des élus, c'est que l'ancien maire ne prenait pas la totalité de ce qu'il pouvait prendre, car c'était son choix. Or notre maire à nous va être à temps plein à la fin de l'année scolaire. C'est pourquoi il prend ce que la loi lui autorise de prendre en étant présent à 100 % à la mairie.

L'augmentation du budget sur les indemnités des élus et du maire correspondent à l'augmentation du salaire du maire qui a le droit de prendre le montant qui lui est imparti. On est bien d'accord.

Quant au combat sur la taxation des impôts, bien sûr qu'on n'a pas envie de la payer, pas plus que vous. Et une équipe dont je ne fais pas partie est dessus avec les avocats,

pour essayer de négocier cette taxation. Ne vous leurrez pas, on va payer quelque chose. Peut-être pas les gros montants annoncés, mais on paiera certainement quelque chose.

Vous dites qu'il reste 42 millions d'euros à toucher, c'est peut-être vrai. Je ne suis même pas au courant du montant exact qui reste à toucher. Mais sur ces 42 millions il faudra payer, si on la paie, la taxation des premiers communaux reçus. Et on aura certainement une taxation à payer sur les 42 millions qui doivent encore à rentrer. Il n'y a pas besoin d'avoir fait des études en mathématiques pour développer le sujet. Merci de m'avoir écouté.

M. MIHOUBI.- On avait posé la question sur l'approbation du budget, et on est passé du coq à l'âne en parlant des indemnités. C'est son sujet, mais on est en train de discuter sur les décisions qui ont été prises sur le budget. J'aimerais qu'on continue sur ce budget et qu'on réponde aux questions qui ont été posées par la minorité. Après on passera à autre chose.

M. IUORIO.- On est d'accord que j'ai répondu à toutes les questions de M. SEN.

M. MIHOUBI.- Il n'y a pas de problème.

M. IUORIO.- Je veux bien qu'on continue à débattre sur le reste, mais j'ai répondu à tout ce qui nous a été dit.

M. MIHOUBI.- Je suis d'accord. Après je discute. Je l'ai toujours dit, chacun fait comme il veut. Les indemnités, c'est quelque chose qui est normal. Je trouve même qu'on n'est pas assez payé par rapport au travail que l'on fournit, mais c'est un autre débat.

M. le Maire.- Et finalement on va vous communiquer les chiffres exacts, car ils ont été recalculés. Vous aurez l'enveloppe globale qui sera attribuée aux élus. Vous allez voir que les chiffres annoncés ne sont pas les bons, notamment grâce au choix extrêmement remarquable, et je suis franchement admiratif, de Micheline BATAILLEY de renoncer à ses indemnités. C'est pour le bien commun. On peut saluer son choix et la remercier pour l'ensemble du sacrifice qu'elle fait pour le bien-être de notre commune.

Je laisse la parole à Nathalie. Voulez-vous bien conclure s'il vous plaît ?

M. MIHOUBI.- Je voudrais juste que l'on réponde aux questions posées par notre colistière, s'il vous plaît.

Mme GRIGNON BAUER.- Je serai brève. Je voudrais juste répondre à M. SEN, on n'a fait peur à personne. On ne fait pas peur aux Ambilliens. Ils ont effectivement eu peur puisqu'ils ont finalement voté pour nous.

En fait il n'y a pas de surprise sur l'audit. On prend les rênes d'une commune, et je crois qu'il est censé de demander un audit. Il n'y a pas de surprise. C'est tout ce que je voulais dire. Et on ne fait peur à personne aujourd'hui. En tous les cas, on essaie d'être honorables et de faire ce pourquoi on nous fait confiance aujourd'hui. Il n'y a pas de peur.

Monsieur SEN.- Je ne disais pas Nathalie BAUER. Je disais juste le propos, pas la personne.

M. le Maire.- Merci.

Mme PUGIN.- Par rapport à votre question sur les différences. On est parti du ROB, donc de vos chiffres à la base. On a fait les grandes lignes pour essayer de baisser

certains coûts. On n'a pas eu le temps de voir tous les coûts, on va s'y atteler. Vous parlez du cimetière. Je pense que c'est déjà un chiffre qui était déjà votre ROB, et qui a été récupéré pour le Budget Primitif. Il fait partie des lignes qu'on n'a pas encore regardées dans le détail. Je le confirmerai, mais je pense que c'est ça.

M. MATHELIER.- Monsieur le Maire, on ne va pas jouer au jeu des sept différences, mais votre budget n'est pas très loin du nôtre.

Il y a pour autant quelques choix marquants dans votre politique, qui font que vous augmentez les impôts au même taux que nous les aurions augmentés, tout en enlevant un certain nombre d'éléments, notamment sur la petite enfance, en dégradant certains programmes, ou en suspendant l'achat de la Maison PICTET qui est, je le rappelle, la plus belle et la plus vieille maison de cette Agglomération puisqu'elle était les anciens hospices de la commune, et qu'il est important de la préserver, notamment dans le cadre de la ZAC ETOILE.

Maintenant, les questions peut-être aussi, et quelques précisions Monsieur IUORO, Monsieur l'Adjoint : effectivement, il nous reste à toucher 40 et quelque million de francs suisses. M. IUORO est parti, mais comme c'est enregistré par la caméra il pourra écouter. Ce qui correspond aujourd'hui avec le taux change à 43 millions. Il faut ajouter à cela les rentes de superficie qui rentreront en plus, Mme PUGIN.

Il faudra aussi rajouter à cela les 450 000 euros en moins que vous aurez conservés, puisque vous ne voulez pas construire la nouvelle école, dans les plans de financement, pour les Algéco. C'est autant de choses qu'il faudra enlever. C'est-à-dire que ce budget, contrairement à ce que vous aviez dit et à ce que vous dites, était un budget maîtrisé jusqu'à 2032. Certes, avec un fort taux d'endettement à un moment précis, pour un désendettement à partir de 2029, 2030, 2031, 2032. Et il faut le dire clairement.

Les choix sont des questions d'opportunités politiques, Monsieur le Maire. Vous ne pouvez pas dire simplement que la situation est catastrophique. Il y a une gestion, on ne peut pas le dire de cette manière-là, mais qui existe en bon père de famille, ou en bonne mère de famille pour essayer de respecter tout ça. Mais le terme est « en bon père de famille ». Et cette gestion en père de famille ne nous aurait jamais été autorisée si nous avions été dans la zone rouge.

Maintenant, dans certains de vos choix. La question que je vous pose, puisque vous ne vous en êtes pas vanté pourtant vous l'avez dit pendant la campagne électorale : avez-vous inscrit les caméras de vidéosurveillance dans votre budget ? Si oui, combien ? Et si oui, où peut-on les trouver ? Car je ne vous ai pas trouvé très prolixe. Je vous trouve même un peu timoré pour quelque chose qui était très à la pointe dans votre campagne électorale, puisque nous le rappelons, AMBILLY était d'étroit tant au niveau des finances qu'au niveau de l'insécurité. Je n'ai pas l'impression que nous en soyons là. Mais maintenant, vous l'avez masqué dans une ligne. Je pense à peu près savoir où elle est.

Donc la situation de la commune est catastrophique, mais on met du fonctionnement supplémentaire pour des caméras de vidéosurveillance, et de l'investissement supplémentaire. Il va falloir nous expliquer ces choix. Il aurait peut-être fallu attendre une année pour le faire.

Dernière chose Monsieur le Maire, je pense que la question de l'audit est aujourd'hui simplement incantatoire. Il va falloir nous dire quel est le cabinet, quel est le marché public que vous avez fait, à quel moment vous auriez pu le signer alors que vous n'aviez pas le droit de le faire encore, puisque les droits ont été votés ce soir, notamment avec toutes les délégations que nous avons eues tout à l'heure.

En fait, pour l'instant ce n'est que de la poudre aux yeux. Et si cela a été fait par un cabinet privé, j'aimerais avoir accès, ainsi que la minorité (l'ex-majorité), à l'ensemble du cahier des charges. Et nous aimerions aussi avoir notre mot à dire en tant que contradictoire dans ces audits.

M. le Maire.- Merci. Vous pouvez conclure s'il vous plaît ?

M. MATHELIER.- Je conclus Monsieur le Maire. Nous demandons un débat contradictoire sur l'audit pour une raison simple. Car si c'était la Chambre régionale des comptes, et vous et moi, nous serions audités. Nous serions entendus. Je serais entendu sur l'ensemble des exercices, et vous le seriez sur le budget que vous faites voter ce soir.

M. le Maire.- Très bien. Nous terminerons ainsi le débat budgétaire.

Soyez rassuré, j'ai envie de dire que nous l'avions marqué. Ce sera un effort qui sera fait. Des caméras de vidéoprotection sont dans les lignes, sont prévues pour l'année prochaine à hauteur de 80 000 euros. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs. On a toujours voulu, au sein de cette équipe, faire les choses étape par étape, et ne pas aller trop vite.

On est nouveau, on est en train d'apprendre, de prendre nos marques, etc. Nous sommes donc dans un processus d'apprentissage et de valorisation de certaines compétences que nous avions déjà de base. Dans cet aspect-là nous allons y aller étape par étape. Nous sommes déjà en train de voir avec la Police Municipale dans quel secteur il serait intéressant de mettre des caméras de vidéoprotection. Nous allons le voir également avec la Police Nationale où il serait intéressant de le faire. Et nous allons le faire de manière progressive. Il faut savoir que la Région et l'État, aujourd'hui, subventionnent très bien l'achat des caméras, à hauteur de 60 % voire plus. Ce sont vraiment des choses sur lesquelles on va pouvoir avancer.

Sur tout ce qui est gestion des caméras, on est en train de voir avec nos homologues et voisins dans quelles proportions on peut mutualiser ces caméras de vidéoprotection.

Comme on l'a dit, ce budget est un budget provisoire en attente de toutes les informations que nous pourrons avoir en main. J'entends qu'il va être modifié. Ce n'est pas celui-ci qui va être forcément appliqué durant la prochaine année. Ce seront donc des choix politiques. Nous viendrons expliquer chaque choix que nous allons faire devant la population.

On peut regarder la question de l'audit, même si j'ai envie de dire que c'est dans les questions diverses. Je vais peut-être m'avancer et répondre maintenant au lieu de répondre après, cela nous fera gagner un peu de temps.

L'audit est en partie en train d'être réalisé par la DGFIP qui nous vient en aide, et qui a le pouvoir de nous amener cette demande.

Pour l'audit privé nous nous sommes rapprochés de Collonges-sous-Salève, qui se trouve également dans une situation financière extrêmement compliquée. J'ai parlé avec mon homologue, et nous avons pris le même cabinet, à savoir STRATORIAL, qui est totalement indépendant. Ce n'est pas dans mon intérêt personnel de venir leur demander d'exagérer à outrance la dette. Vis-à-vis de vous, cela ne serait pas honnête, mais cela ne serait pas honnête non plus vis-à-vis du Conseil municipal, du groupe majoritaire, mais aussi et surtout pour la population.

Si vous voulez, on pourra avoir une discussion le jour J lorsque nous aurons cet audit. Mais restons droit dans nos bottes. Cet audit est indépendant. Et vouloir sous-entendre que nous irions mettre la pression pour dire que les comptes vont encore plus mal que la réalité, je trouve cela démagogue, un peu malhonnête. Mais ce n'est pas grave.

J'espère avoir répondu en tout ou partie à votre question.

Désolé Bruno, j'avais dit qu'on s'arrêterait là. Un peu d'égalité pour tous.

Je vais donc procéder au vote.

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°039-2026 est adoptée à la majorité, avec 5 voix CONTRE (M. MATHELIER, M. MIHOUBI, Mme MADDALOZZO, M. BLANOT, M. SEN) et 4 ABSTENTIONS (Mme MOGUET DE GIOVANI, M. POITEVIN, M. FOREST, Mme GIACONE).

RESSOURCES HUMAINES

N°040-2026 : Désignation des délégués et correspondants – Comité National d'Action Sociale (CNAS)

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Je ne vais pas tout lire, je pense que vous l'avez lu.

Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°040-2026 est adoptée à l'unanimité, avec 1 ABSTENTION (M. BOISSON).

M. MATHELIER.- J'aimerais demander une explication de vote.

M. BOISSON est délégué du CNAS et il s'abstient. J'aimerais avoir une explication.

M. BOISSON.- Je ne souhaite pas m'autoproclamer.

N°041-2026 : Création de l'emploi fonctionnel de Directeur-trice Général-e des Services – DGS

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- J'estime que vous avez lu la délibération.

Avez-vous des questions ou des remarques ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°041-2026 est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

N°042-2026 : Création de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

(Présentation du projet de délibération par Mme DARCY – projet de délibération en pièce jointe)

Mme DARCY.- C'est une commission pour laquelle on doit soumettre 32 personnes, qui doivent être chacune : habitante de la commune d'AMBILLY, propriétaire, qui paie des impôts sur la commune d'AMBILLY.

Il y aura donc 32 personnes proposées, et 16 seront retenues à la Direction départementale des finances publiques. Sur les 16 il y aura 8 titulaires et 8 suppléants.

Je vais donc appeler à candidature, si des gens sont intéressés ou d'accord pour faire partie de cette liste.

Micheline BATAILLEY me demande à quoi ça sert. C'est une très bonne question.

M. MIHOUBI.- On pourrait avoir des précisions ? Je ne comprends rien à ce que vous avez dit. Pourquoi 32 alors qu'on en retient que 16 ? Pourquoi en avoir présenté 32 ?

Mme DARCY.- Je vais vous lire la délibération.

(Mme DARCY donne lecture du projet de délibération.)

Mme DARCY.- Est-ce plus clair ?

(Rires)

M. MATHELIER.- C'est une commission, présidée par le Maire, qui réunit des élus et des citoyens pour l'évaluation des biens pour la question de l'imposition. Et vous avez des catégorisations qui vont de 0 théorique à 5, pour noter la qualité des habitations et évaluer la taxe foncière. Tout simplement.

Mme DARCY.- Merci Monsieur MATHELIER.

On doit faire une liste de 32 personnes. On peut noter les personnes qui souhaitent être sur cette liste. Mais il me semble qu'on n'est pas obligé d'avoir la totalité des personnes, puisque de toute façon il y a que 8 titulaires et 8 suppléants qui seront désignés par le Directeur départemental des finances publiques. Donc s'il n'y en a pas 32 dans la liste, a priori ils en prendront 8, et 8 suppléants.

M. MIHOUBI.- Donc la meilleure solution serait d'en choisir 16, puisque nous ne sommes même pas 32 dans la salle.

M. SEN.- Au pire, on prend les membres de la majorité pendant 1 an et après on change. C'est la démocratie !

Mme DARCY.- Il faut aussi qu'il y ait une personne qui ne réside pas à AMBILLY, mais qui paie ses impôts à AMBILLY.

Mme GRIGNON BAUER.- Je suis la première sur la liste ! Feu !

M. POITEVIN.- Deuxième de la liste.

Mme DARCY.- Moi je ne peux pas car je suis locataire, je ne suis pas propriétaire, donc je ne paie pas d'impôts.

(Recueil des personnes volontaires)

M. le Maire.- On va effectuer un appel à candidatures pour pouvoir compléter cette liste. Si cela vous convient, on vote et on se laisse la possibilité de faire un appel à candidatures. *(Oui)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°042-2026 est adoptée à l'unanimité.

N°043-2026 : Désignation des représentants – Syndicat des Énergies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE)

(Présentation du projet de délibération par M. le Maire – projet de délibération en pièce jointe)

M. le Maire.- Je propose Mmes Nathalie GRIGNON BAUER et Béatrice DUPOUY CALVO, si cela vous convient ? *(Oui)*

Vous avez les pièces jointes. Y a-t-il des commentaires ? *(Non)*

(Il est procédé au vote à main levée.)

La délibération N°043-2026 est adoptée à l'unanimité.

M. le Maire.- Nous avons bouclé l'ordre du jour. Nous passons aux questions diverses.

3. QUESTIONS DIVERSES

M. MATHELIER.- Je sais que vous avez envie de partir, et moi aussi par ailleurs. Mais ces questions je les ai posées par avance pour justement ne pas forcément les poser en questions diverses, mais je n'ai pas eu de réponse. Donc j'avais laissé le choix à Monsieur le Maire.

Je lis en entier :

« A deux reprises, en fin de mon mandat de Maire, Monsieur le Conseiller municipal Julien FERAUD a été condamné par les tribunaux à payer des sommes de 2 000 et 3 000 euros.

Je vous sollicite donc pour avoir copie des mandats et commandements de payer qui lui ont été notifiés. Je vous en ai parlé lors de notre premier entretien. Je n'avais pas mandaté la somme du 22 décembre 2025 considérant que la période électorale n'était pas la plus propice.

Vous remarquerez que nous n'en avons pas fait une polémique de campagne, alors que la Mairie gagnait pourtant de longue haleine ses procédures.

Je mets en copie les deux derniers jugements en date. »

Je vous ai donné les deux jugements en date. Je vous dis :

« Dans le cas contraire où ceux-ci n'auraient pas été encore notifiés je vous adresse la question diverse suivante pour le Conseil municipal, que je vous prie d'inscrire régulièrement comme telle à l'ordre du jour du mardi 28 avril :

A deux reprises, en fin du dernier mandat, Monsieur le Conseiller municipal Julien FERAUD a été condamné par la Cour d'appel administrative et le Conseil d'État à payer des sommes respectivement de 3 000 et 2 000 euros. Ces sommes ont-elles été mandatées ? Si non, le seront-elles et quand ?

Enfin, nous vous remercions de nous tenir informés du suivi. ».

Et j'ajouterai par rapport à ce soir un élément complémentaire :

Assez par hasard, ces sommes de 3 000 et de 2 000 euros correspondent à la baisse des subvention de nos clubs sportifs. Il serait bien de le lier à cela. Je vous propose, Monsieur le Maire, que si vous recouvrez ces sommes, elles soient données en complément aux clubs sportifs qui ont été aujourd'hui amputés d'une part de leur subvention.

M. le Maire.- Il faut bien l'expliquer. Monsieur FERAUD a mené en justice la Collectivité à plusieurs reprises. Il a perdu certains des procès qu'il avait intentés. Donc on lui demande une certaine somme en termes de « réparation ».

Néanmoins, Monsieur MATHELIER, vous aviez en 2024 la possibilité de lui réclamer ces sommes. Vous ne l'avez pas fait. On est d'accord. Première fois.

La deuxième fois, en 2025, vous aviez également la possibilité de lui réclamer à nouveau. Or vous ne l'avez pas fait non plus.

Je trouve donc un peu facile de me le demander ce soir. Peu importe. En tout état de cause cette décision n'a pas été notifiée. Le greffe des juridictions y a procédé. Donc ne vous inquiétez pas, Monsieur FERAUD avait eu cette demande de régler ces sommes.

M. BLANOT.- On a beaucoup parlé budget ce soir, on a parlé enfants. On n'a jamais abordé le thème de la sécurité. Mais pas sécurité par rapport à vos caméras, c'est plutôt sécurité par rapport à nos Ambilliennes et Ambilliens.

Malheureusement je vois souvent les trottoirs de la rue Ravier, qui ne sont pas du tout conformes

M. le Maire.- Excusez-moi, on a clôturé le débat.

M. BLANOT.- Ah, pardon.

M. le Maire.- C'est une question diverse. Du coup nous passons à une autre question. Allez-y.

M. BLANOT.- Oui. C'est pour cela que vous m'avez donné la parole. M. MATHELIER avait terminé son discours.

M. le Maire.- Allez-y, continuez.

M. BLANOT.- Effectivement ce soir on a beaucoup parlé budget, au niveau enfant, mais jamais au niveau sécurité. Pas sécurité avec les caméras, mais sécurité au niveau de nos habitants.

Tous les jours je prends cette rue Ravier. Je vois un pauvre monsieur en déambulateur qui doit aller sur la route. Les poussettes, où ils sont deux, le petit marche à côté sur la route avec le risque de rencontrer un danger.

Effectivement, maintenant c'est de votre responsabilité de mettre en conformité cette rue Ravier que vous avez décidé de mettre en double sens.

Depuis le début quand on vous pose une question vous dites toujours : « Très bien, je note. ». Mais il serait bien de nous dire ce que vous allez faire pour sécuriser cette rue afin que ni un enfant ni une aînée ne soit renversée.

M. IUORIO.- Monsieur BLANOT, je rappelle que durant la campagne vous aviez prévu de mettre cette rue en sens unique. Juste avant les élections vous avez décidé de la remettre à double sens. Si, cela a été dit à tous les commerçants. Avant les élections, vous avez décidé de remettre cette rue à double sens.

J'ai même dit : « On est en pleine campagne, elle était dans un sens et tout d'un coup elle est à nouveau dans les deux sens ». Et nous, nous voulions qu'elle reste dans les deux sens.

J'entends le problème de sécurité que vous évoquez sur les trottoirs. Je vous rappelle que nous avons la Mairie entre les mains depuis six semaines. Vous, vous l'avez eue pendant 18 ans. Je voudrais savoir pourquoi vous n'avez pas effectué ces travaux au cours de ces 18 ans.

J'entends « Annemasse Agglo » par M. MATHELIER, je reçois l'info. Mais ne nous demandez pas à nous d'intervenir sur les trottoirs alors qu'on est en fonction depuis six semaines.

M. BLANOT.- La question est par rapport aux Ambilliennes et Ambilliens qu'on rencontre régulièrement. Bien sûr on ne vous dit pas de faire ça tout de suite. Mais qu'avez-vous comme projets à venir pour refaire ces trottoirs en conformité sachant qu'il faut 1,20 m de largeur alors qu'actuellement les trottoirs font entre 0,90 et 1,30 m à certains niveaux. On ne vous dit pas de tout faire tout de suite, mais avez-vous le projet, maintenant que c'est remis en double sens, de refaire ces trottoirs aux normes

M. IUORIO.- Je ne connais pas le sujet en profondeur. Je ne peux donc pas vous répondre exactement. Cela ne sert à rien que je vous dise qu'on va le faire, car si on ne le fait pas, ce n'est pas dans ma façon d'opérer.

On va bientôt travailler sur la Maison Carrée, à laquelle nous allons amputer un morceau de terrain pour agrandir le trottoir. Ça, je peux déjà vous dire que ça va se faire. On va donc remettre le trottoir au niveau de la Maison Carrée à 2 mètres de largeur. Ça je peux vous le dire car c'est concret. Le reste, je ne peux pas vous le dire. Même si je suis à l'urbanisme et que pour l'instant j'y passe presque trois jours complets par semaine, il y a tellement de dossiers à connaître et à développer, laissez-moi un peu de temps.

M. BLANOT.- Mais c'est un projet qui est en cours de réalisation, qui est à venir dans les prochaines années ?

M. IUORIO.- Dès qu'on en saura plus, je vous promets qu'on reviendra. Reposez-nous la question, et dès que j'aurai une réponse on vous la donnera. Après six semaines, je ne peux pas répondre à votre question.

M. MATHELIER.- Juste une précision, Monsieur le Maire, puisque vous ne m'avez pas laissé la parole tout à l'heure. Je ne voulais pas revenir en arrière. Ce que vous avez dit n'est pas juste sur les sommes que nous avions fait mandater à M. FERAUD.

En revanche nous avions dû les rembourser à un moment, parce qu'il avait gagné à nouveau.

J'aimerais que cela soit inscrit comme tel, et j'aimerais avoir l'ensemble des mandats qui prouvent que ce que vous avez dit n'est pas vrai, ou que ce que j'ai dit était

imparfait ou imprécis. Et j'aimerais avoir ce que vous avez dit tout à l'heure, comme étant les preuves que M. FERAUD a bien reçu les mandatements et les commandements à payer.

M. le Maire.- Ce sera fait.

Mme GRIGNON BAUER.- Je voulais juste répondre à ce monsieur. C'est un visage qu'on ne connaît pas. Même moi qui ai été dans la minorité pendant six ans je ne vous ai jamais vu de l'autre côté non plus.

M. MIHOUBI.- Il n'a que six semaines.

Mme GRIGNON BAUER.- En fait Monsieur, on travaille déjà dessus. Cette rue fait partie de la révision du plan de circulation de toutes les rues d'AMBILLY pour ramener les voies de circulation avec la ZAC ETOILE.

On travaille donc déjà dessus. Aujourd'hui on ne peut effectivement pas vous dire ce qu'on doit en faire. L'intégration de cette rue va faire partie du plan de circulation d'AMBILLY et de ce qu'on veut faire avec la ZAC ETOILE. Aujourd'hui on ne peut pas répondre à votre question.

Mais je dis la même chose que M. GUERET, on le note et on reviendra vite vers vous.

M. le Maire.- Juste pour compléter, on l'a dit et on le fera, une commission publique sur le plan de circulation. Il y aura une véritable consultation sur le plan de circulation. En revanche il y a un impératif et nous l'avons dit : la rue RAVIER passera en double sens. Nous nous y sommes engagés et nous allons le respecter.

M. SEN.- Juste pour revenir sur ce que vous venez de dire sur les commissions, pour demander. Mais ça, c'est dangereux. Je veux comprendre. Je rejoins aussi ce que dit M. IUORIO et Mme BAUER. Elle ne peut pas nous répondre comme ça au bout de six semaines.

Mais c'était pour avoir une idée, pour savoir si vous avez un fond de projet ou un fond de quelque chose. Mais j'entends ce qu'elle dit, c'est normal, après six semaines vous n'allez pas nous répondre.

Mais le fait de demander c'est pourquoi ? Si les gens ne sont pas contents, c'est même un risque. On devrait recasser pour refaire ? Voyez-vous ce que je veux dire ?

C'est juste pour comprendre. Surtout cette rue RAVIER. Car que cela soit vous ou nous, c'est une rue sur laquelle les projecteurs étaient braqués. Si je ne me trompe pas, ce sont des larges trottoirs avec une piste cyclable en plus qu'il faut remettre aux normes. Est-ce qu'on a des détails ? Pourra-t-on participer à ces réunions ?

M. le Maire.- Bien sûr.

M. IUORIO.- Comme il m'a délégué à l'Urbanisme, vous pouvez venir travailler avec nous. On n'a pas la science infuse, et je dis toujours qu'avec plusieurs cerveaux on est beaucoup plus intelligent. Je t'invite sans problème à venir parler de ces projets.

M. SEN.- Merci, Monsieur le Maire.

M. le Maire.- Merci à vous. Les invitations sont lancées pour venir discuter avec nous. Il me semble qu'il y avait d'autres questions.

M. MIHOUBI.- Oui, il y avait quelques questions.

On en a déjà parlé la semaine dernière lors de notre réunion qui s'est bien terminée, et heureusement. Pourriez-vous nous donner des éclaircissements sur les rumeurs qui courent ? Sur la rue RAVIER, vous en avez parlé.

Sur le plan de circulation, vous en avez parlé. Qu'il soit prévu à court et moyen terme, vous en avez plus ou moins parlé.

On n'a toujours pas de réponse, bien que M. IUORIO soit favorable au collège, sur votre position quant à la construction d'un éventuel collège dans notre commune suite aux questionnements de certaines familles.

Vous avez dit plus ou moins pendant cette réunion de la semaine dernière que ce que vous vouliez plus ou moins c'est un collège. Qui dit collège dit qu'il y aura sûrement une troisième école ou pas ? C'était la première question.

Voulez-vous que je les lise toutes, ou voulez-vous répondre au fur et à mesure ?

M. le Maire.- Carole va vous répondre sur celle-ci.

Mme DARCY.- Pour ce qui est du collège, pour l'instant nous n'avons pas encore rencontré le Département sur le sujet. Nous n'avons donc pas connaissance du dossier. Je ne vais donc pas pouvoir vous apporter une réponse ce soir.

Cependant, nous ne sommes absolument pas contre un collège à AMBILLY. Bien évidemment que si c'est faisable, nous soutiendrons ce projet. Nous ne sommes absolument pas contre un collège sur AMBILLY.

M. IUORIO.- Un complément d'information. Au premier Conseil municipal M. MATHELIER avait dit : est-ce que quelqu'un croit que j'aurai pu donner la maison du Dr GAY pour 1 euro ?

La dernière fois il n'y avait pas de micro, je n'ai pas pu répondre. J'aurais pu vous donner cette information au dernier Conseil municipal.

Voilà la rumeur de la rue RAVIER, et nous on avait la rumeur du collège.

M. MIHOUBI.- Comme quoi on donnait des parcelles gratuites.

M. IUORIO.- Je confirme ce soir au Conseil municipal que cette parcelle de la maison du Dr GAY, qui a été achetée à hauteur de 1 850 000 euros, a bien été préemptée par le Département, et que la Mairie n'en a jamais fait don pour 1 euro symbolique. Voilà rectification qui est faite, Monsieur MATHELIER, et que vous demandiez. Ce qui est juste est juste.

M. MIHOUBI.- Vous vous êtes longuement exprimés sur le fait que vous alliez faire un audit. Vous avez répondu que c'est la DGFIP. Mais vous ne nous avez pas dit à quelle hauteur...

M. MATHELIER.- C'est le cabinet STRATORIAL.

M. MIHOUBI.- On voulait savoir à combien c'était estimé.

Et comme on le disait tout à l'heure, est-ce que nous, la minorité, nous serons invités à cet audit pour les questionnements qui seront soulevés de notre côté ?

M. le Maire.- Oui, en effet, c'est STRATORIAL qui va s'occuper de cet aspect.

Néanmoins, dans le devis qui est fait il y a une phase de recherche, et une phase de restitution. Vous serez toutes et tous invités aux réunions publiques.

Il faut se baser sur Collonges-sur-Salève. Ils ont fait appel à eux. Ils ont eu les éléments. Ils sont venus en présentiel faire des réunions publiques pour présenter les résultats.

M. MIHOUBI.- Le devis est à combien ?

M. le Maire.- Le devis est actuellement aux alentours des 7 000 à 8 000 euros. D'autant plus qu'il y a à négocier, et certaines options ne seront pas forcément retenues, à côté de la DGFIP.

M. MIHOUBI.- L'autre question est : quelle est votre position personnelle sur les communaux ? Allez-vous continuer le combat, comme on en avait parlé la semaine dernière sur le non-paiement de cette taxation ?

Je sais que certains sont favorables pour ne pas payer. D'autres souhaitent rechercher d'autres alternatives.

Allez-vous être dans la ligne combative des deux anciens Maires sur l'idée que cette taxation est non-conforme à la promesse de vente de 2007, qui avait été signée par M. Jean-Michel DURET ? Paix à son âme.

Avez-vous personnellement rencontré les avocats pour porter ce dossier ?

M. le Maire.- Je me souviens d'un Conseil municipal où vous aviez demandé que les conseillers municipaux signent. Je l'ai fait. J'ai toujours soutenu ce combat de ne pas payer ces impôts. Je reste dans cette ligne. Tout comme l'ancienne majorité je trouve cela injuste de nous faire payer une telle somme. Nous continuerons donc à nous battre pour ne pas payer cette somme. Les Ambilliens ont le droit, et on a le devoir devant les Ambilliens de nous battre pour continuer à ne pas payer cette somme.

J'apporte néanmoins une nuance. Certes, on est combatif, et c'est important de l'être. Mais en face ils le sont tout autant.

Ce que l'on ne veut pas, c'est rentrer dans l'impasse. On ne veut pas être démagogue. On ne veut pas rentrer dans le combat pour rentrer dans le combat. On veut que ce soit juste, et on sera combatif pour ne pas payer ces impôts. Cependant, s'il faut discuter avec les Suisses nous discuterons avec les Suisses, et nous ne serons pas démagogues sur ce sujet.

M. MIHOUBI.- Sans pouvoir dire que vous allez continuer le combat, je voulais savoir si vous rencontrez toujours les avocats, et si vous les poussez à continuer sur le dossier.

M. le Maire.- Oui, les avocats ont été rencontrés et on continue toujours à nous battre.

M. MIHOUBI.- Sachez que ce n'est pas qu'ils se battent de l'autre côté. Il y un seul truc de simple. C'est qu'en 2016 il a été signé le fait que nous serons exonérés sur les gains et les bénéfices.

M. le Maire.- C'est bien plus complexe que ça.

M. MIHOUBI.- Non, ce n'est pas plus complexe. C'est M. Jean-Michel DURET qui l'a bien précisé, et qui l'a fait annoter à cette promesse de vente. Il est donc important de respecter ce que l'ancien Maire a fait, et ce que le Maire suivant a combattu. J'aimerais aussi que vous, de votre côté, mais vous venez le dire, vous continuiez à vous battre là-dessus aussi. Je vous remercie.

M. le Maire.- Si c'était aussi facile, je pense que ça aurait été une grande victoire pour tout le monde. Néanmoins, ça ne l'est pas.

M. SEN.- Comme il l'a dit, le combat est pour tout le monde. Vous allez prendre des coups de toute manière, c'est sûr et certain. Les Suisses ne vont pas lâcher.

Mais sachez que tout le monde s'est battu sur ce problème. Maintenant, il faut continuer. Même en tant que minorité on sera là. Vous l'avez fait quand vous étiez dans la minorité. Le combat est pour les Ambilliens, et le but final c'est que personne ne paie cette somme. Les documents sont là. On en a parlé au dernier Conseil.

M. le Maire.- On reste dans la lignée, et je pense que si on s'est tous engagé c'est pour l'intérêt de nos voisins, de ceux qui habitent notre commune. Et on restera dans cette lignée. Néanmoins nous n'irons pas dans l'impasse. C'était le mot de la fin.

Ah non, d'autres questions.

Mme GIACONE.- Je vous avais adressé un mail. La première question s'adresse à vous Monsieur le Maire.

Est-il possible de rétablir les points d'actualités en début de conseil ? Si oui, avez-vous une date ? Vous avez répondu en début de Conseil, donc je vous remercie.

Ma deuxième question s'adressait à M. LECOMTE car je pensais que c'était lui qui était le plus au courant du dossier sur la Maison de santé.

Pourriez-vous nous faire un point sur les différentes spécialités de praticiens qui se sont engagés à s'établir dans ce local ?

M. FOREST.- Vous voulez juste les praticiens ? Parce qu'il y a beaucoup d'autres personnes.

Il y aurait le Dr PELLOUX et son associé, qui reviendraient. Le Dr PELLOUX tout le monde la connaît, elle a déjà exercé sur la commune. Ça c'est du déplaquage, ce n'est pas très créatif, mais ça fait au moins un point chaud.

Et la nouvelle associée qui a une très petite patientèle.

Est-ce que ma réponse vous suffit ? Ou voulez-vous plus de détails ?

Mme GIACONE.- Apparemment on aurait 12 locaux.

M. FOREST.- Oui… Ce qui n'était pas prévu au départ. Au départ ça devait être des locaux flottants. Il y a eu des changements. Mais il y a beaucoup de paramédicaux qui sont intéressés, qui se sont un peu détachés du projet puisqu'apparemment cela a été très long. Les dates qui m'ont été données ont été erronées. Mais même ceux qui l'ont dit, cinq ans de délais cela a été long. On va donc essayer de rattraper le truc, si ça peut vous rassurer.

Mme GIACONE.- Quels leviers pouvez-vous actionner pour que des généralistes ou des praticiens autres, paramédicaux, viennent s'installer ?

M. FOREST.- Aucun, je ne suis pas ministre de la Santé. Il y a un président qui a pris, c'est la seule chose de bien qu'il aura fait pendant son mandat. Il s'appelle MACRON. Si vous voulez regarder les statistiques, car quand on parle d'un dossier il faut regarder, vous trouvez plein de renseignements sur l'ARES, qui est l'unité statistique du ministère de la Santé.

Ouvertes à tous publics vous avez aussi toutes les statistiques de démographie médical, libres. Je vous invite à les regarder au Conseil de l'ordre. Ça c'est très intéressant. Il y a une grosse carte à jouer en Haute-Savoie, puisque la Haute-Savoie a un coefficient d'installation supérieur à la moyenne française. Il faut voir que ça fait deux ans qu'il y a plus d'installations que de départs à la retraite. Ça c'est une chose nouvelle. On sent un peu frémir les mesures MACRON. C'est une chose.

Pour AMBILLY il y a deux façons de voir les choses. Soit de manière très locale, dire que c'est AMBILLY qui fait sa maison. Mais il y a aussi un plateau d'un centre médical sur le quartier ETOILE. Et il y a aussi une Maison médicale, qui est une maison privée comme le sera un peu celle d'AMBILLY, qui est à l'HPPS. Et maintenant ils ont quatre praticiens. Donc ça fait des points chauds. Les jeunes recherchent les installations en groupe, et la clinique a vraiment un plateau technique très attractif pour les jeunes, parce qu'ils ont les spécialistes à leurs côtés.

Le plus gros problème on le voit très bien, il suffit de voir la démographie médicale de Viuz-en-Sallaz par rapport à l'Agglomération. Le jeune s'installe à la campagne, et je pense qu'à l'heure actuelle l'Agglomération – je dis bien l'Agglomération – pas uniquement AMBILLY, n'est pas très attractive pour divers problèmes. Les problèmes économiques, les problèmes de sécurité.

Vous pouvez voir une autre ville qui apparemment est plus agréable à vivre, qui s'appelle CHAMBERY. Ils ont tellement régulé l'installation qu'ils disent que dans quelques temps ils auront trop de médecins.

Le gros rôle c'est donc au niveau des élus. Quand on installe, par exemple comme au PERRIER, des maisons de santé dans les quartiers de ville, je pense que ce n'est pas très attractif. Tout le monde doit être au courant, surtout chez les gens qui s'intéressent à la politique, des problèmes qui se sont passés à l'ouverture de cette maison au PERRIER. Il a fallu mettre des gardes, des choses comme ça. Les places des médecins étaient prises. On leur disait de partir, que c'était leur zone. C'est le problème dans toute l'Agglo. Quand vous êtes jeune et que vous arrivez, est-ce que vous vous installez vraiment à ANNEMASSE quand il y a des coins plus sympas ?

Car c'est la France entière qui est un désert médical, j'espère que vous l'avez tous compris.

M. le Maire.- Donc voilà pour info.

Juste une parenthèse sur le point d'actualités. Si je peux en mettre un, c'est que la Maison de santé qui se trouve à AMBILLY, qui est dirigée par l'Agglomération, a déjà fait face à des incivilités. Notamment des personnes qui souhaitaient réclamer un rendez-vous

qu'ils n'avaient pas réussi à obtenir. On nous avait demandé expressément de mobiliser la Police Municipale pour venir « sécuriser les lieux ».

M. FOREST.- On ne changera pas les habitudes, il y a trop de retard. En 1980, quand je suis rentré en médecine, parce que j'ai eu la chance de réussir le concours, déjà, on nous apprenait ça dans les cours nationaux médicaux, qu'on allait au trou. Il a fallu bien longtemps, on savait où on allait.

M. IUORIO.- J'ai un petit complément d'information.

Quand j'ai visité cette Maison médicale de 900 m^2 ça me paraissait énorme pour mettre uniquement des médecins. On s'était donc posé la question d'y mettre aussi la Police Municipale en faisant une séparation dans ces locaux.

Lorsqu'on en a parlé avec les responsables du projet, ils m'ont dit que ça impliquait de refaire des devis, de modifier des plans, et on a laissé tomber le projet pour ne pas augmenter les frais sur cette Maison médicale. Mais initialement on aurait bien vu la Police Municipale à côté, parce qu'en cas de comportement non rationnel ils auraient été juste à côté de la Maison médicale.

M. FOREST.- D'après les projets qui m'ont été rapportés par les professionnels de santé intéressés, il y avait apparemment un partage des locaux avec les soins à domicile. On est bien d'accord ? Donc les 900 m^2, tout n'est pas pour les praticiens. Il faut le préciser.

M. MIHOUBI.- Moi je pense que ce n'est pas assez, s'il y a d'autres personnes qui arrivent.

M. FOREST.- Trouver des personnes, j'ai dû très mal m'expliquer. On a un très gros problème d'effectif. Si on a prolongé, je pense qu'en 2030 ce sera un peu moins moche. Mais je le répète, c'est peut-être un peu une fixette, vu l'état de l'Agglomération il faut être attractif. Peut-être construire une mer, des plages. Il va falloir trouver de l'attractivité.

Toutes les communes au bord du lac avec un peu moins de problèmes qu'ici, ça va beaucoup mieux, les gens arrivent. Mais là, on ne va pas rattraper 30 ans de mauvais travail en trois jours, même en six mois.

M. le Maire.- Continuons s'il vous plaît.

Mme GIACONE.- Enfin, pouvez-vous tenir les délais quant à l'ouverture prévue au second semestre 2026 si on se fie à l'information sur le site de la Mairie, pour l'ouverture de la Maison de santé ? 2026, c'est ce qui est noté.

Mme DARCY.- Le visuel qui est publié sur le site Internet de la ville, c'est celui qui avait été réalisé et imprimé dans le cadre de l'exposition « Grands projets » installée devant la Mairie en février 2025. Les informations proviennent donc du projet porté par l'ancienne équipe municipale.

Mme GIACONE.- Je ne suis pas tout à fait d'accord avec Mme DARCY, je m'excuse. Au 1er janvier 2026 il y a aussi en deuxième page un complément d'information, où vous verrez les devis.

Mme DARCY.- Et alors ?

Mme GIACONE.- 1er janvier 2026.

M. FOREST.- Vous n'avez pas dû écouter M. MIHOUBI qui a dit que les délais seraient plutôt 2027.

M. MIHOUBI.- Ça a toujours été 2027.

M. FOREST.- Votre colistière nous parle de 2026. Je pense qu'une information n'est pas bien passée.

Mme GIACONE.- Je regarde ce qui est marqué sur le site. Je suis comme le citoyen lambda.

M. FOREST.- Oui, vous êtes très lambda, je suis désolé.

Mme GIACONE.- Oui, mais c'est ce qu'il faut justement.

Mme DARCY.- Je vois juste par rapport à la photo que vous avez envoyée pour le visuel dont vous parlez, cette photo-là, il n'y a pas de date sur 2026.

Mme GIACONE.- Regardez un peu à droite.

M. le Maire.- Bref, passons, on regardera.

Une autre question ?

Mme GIACONE.- Non, c'est terminé.

M. BLANOT.- Je reprends juste ce que décrit celle que vous appelez si bien ma colistière Monsieur FOREST. Moi je préfère l'appeler Geneviève, car nous ne sommes pas dans une cour de récréation. On peut s'appeler par notre prénom. C'est plus sympathique.

En date du 8 avril Geneviève vous avait demandé si vous arriveriez à programmer les futures dates des Conseils municipaux.

M. le Maire.- Là on va clôturer le Conseil municipal. Le prochain aura lieu avant juin, car nous allons devoir élire les grands électeurs, notamment pour les élections sénatoriales. Ce sera sûrement fin mai, début juin.

M. BLANOT.- Essayez de mettre un jour fixe de la semaine. On doit tous s'adapter. Ce n'est pas évident.

M. le Maire.- Ne vous inquiétez pas.

Mme DARCY.- Je vois que tout le monde est impatient. Je le suis aussi.

Il y a cependant des documents à signer avant de partir. N'oubliez pas d'aller signer les documents avant de partir du Conseil, s'il vous plaît.

M. le Maire.- Je vous souhaite une très bonne soirée. Je clôture ce Conseil municipal à 22 heures 50.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50.

Fait à Ambilly, le 21 mai 2026

Cristian GUERET,

Maire



Catherine GAMBERONI,

Secrétaire de séance

